

Réponses à 10 Questions posées à Philippe BOURCIER de CARBON

Titres

- Démographe, économiste, fondateur du groupe X-DEP.

Questions :

1/ Vous êtes ancien polytechnicien, démographe et économiste, et vous avez fondé en 1996 le groupe polytechnicien **X-Démographie-Economie-Populations** (X-DEP), pouvez vous nous donner votre définition de la démographie ? Est-elle prise en considération, à sa juste mesure, par les responsables politiques de notre pays ?

Au-delà de la définition donnée de la Démographie par le botaniste et statisticien français Achille Guillard, inventeur du terme dans son ouvrage de 1855 : *Eléments de statistiques humaines ou Démographie comparée*, on pourra définir la Démographie comme la discipline des Sciences Humaines dont l'objet est l'étude quantitative des populations humaines, identifiées selon divers critères (géographiques, historiques, politiques, juridiques, économiques, etc....), de leur nombre et de leurs structures selon le sexe et l'âge, et d'autres critères éventuels, les évolutions de ces nombres et structures quantitatives au cours du temps, ainsi que les facteurs et mécanismes de ces évolutions : on distingue ainsi une démographie descriptive, une démographie analytique ainsi que des éléments de dynamique démographique.

Cette Science est basée sur l'observation statistique des événements démographiques qui, au cours d'une unité de temps (le plus souvent l'année civile), affectent la population étudiée : les naissances, les décès et les migrations. Les recensements **exhaustifs** de population et l'état-civil lui fournissent ordinairement ses premières sources quantitatives.

On comprendra donc que le Démographe doit nourrir sa démarche des acquis de toutes les autres Sciences Humaines, l'Economie, la Sociologie et l'Histoire tout particulièrement.

Sa méthode d'analyse se caractérise toujours par **une démarche duale** : une approche **synchronique ou transversale** qui considère à tout moment l'ensemble des individus de la population étudiée, et une approche **diachronique ou longitudinale** qui distingue les individus de cette population ayant vécu le même événement à un moment donné.

L'âge moyen des mères à la naissance de leur premier enfant s'échelonnant entre 18 et 30 ans dans les populations humaines, l'intervalle de temps moyen entre les générations est ordinairement de l'ordre de 20 à 30 ans. **C'est ce qui explique que l'unité de temps de la dynamique des populations excède deux décennies.**

Dans nos sociétés une telle durée temporelle concerne ordinairement la durée d'amortissement des investissements d'infrastructure les plus lourds (voies ferrées, ports, routes, canaux, énergie, bâtiments et travaux publics), **c'est aussi naturellement la durée d'endettement des salariés qui cherchent à devenir propriétaires de leurs logements.**

Bien évidemment de telles durées deviennent de plus en plus incompatibles avec le fonctionnement « *démocratique* » actuel des sociétés développées, dont le jeu politique, de plus en plus étroitement soumis aux médias de masse, est partout livré à l'arbitraire et à la tyrannie de l'image : les responsables politiques, investis seuls par les urnes, apparaissent ainsi de plus en plus déterminés par leurs seules prochaines échéances électorales, soit ordinairement un horizon d'un an ou deux, et en tout cas de moins de cinq ans.

Dans les sociétés développées actuelles, soumises à la culture de l'éphémère, du précaire politique et de l'oubli, **aucune autorité politique n'est plus en désormais en charge, ni responsable, de la longue durée devant la collectivité des citoyens.**

Il est donc dès lors inévitable dans ces sociétés que les réformes des plus graves problèmes structurels soient éludées, que **ces problèmes eux-mêmes soient largement exclus des débats médiatiques** (formation des *tabous*, de zones de *non-dits*, et du *consensus* de la *pensée unique*) de

sorte que ces difficultés soient **rejetées systématiquement sur les générations futures, qui bien sûr ne sont pas représentées politiquement, et dont par suite les droits politiques n'existent pas, et dont en fait, depuis trente ans en France, comme en Europe, tous les autres droits sont négligés, voire niés.**

L'implosion trentenaire de la fécondité dans nos sociétés, et le développement du processus d'inversion-implosion de la pyramides des âges de nos populations qu'elle a ainsi enclenchée, constitue précisément un phénomène de cette nature (cf. infra et documents joints) : le plus grave qui soit du reste, car ce processus entraîne à terme la dissolution et la disparition historique d'une collectivité constituée toute entière, et même de la plupart de ses valeurs, si du moins nous voulons tirer quelqu'enseignement de l'étude de l'Histoire humaine.

L'explosion contemporaine de la dette publique de ces populations vieillissantes, constitue également un autre phénomène connexe de ce genre.

Alfred Sauvy, dans son livre de 1943 *Richesse et Population*, avait du reste placé cet épigraphe : « **Si FONDAMENTAUX sont les problèmes de population, qu'ils tirent de terribles revanches sur les sociétés qui s'obstinent à les mépriser** ».

En effet l'avenir des populations est inscrit dans les registres de l'Etat-civil.

2/ Le Gouvernement UMP vient de supprimer le recensement sous sa forme traditionnelle, pour opter pour une méthode dite « plus simple ». Pensez vous que cette réforme soit mauvaise et qu'elle nuit à une juste information des chercheurs et des politiques ?

Il n'est pas exact d'incriminer au premier chef le « Gouvernement de l'UMP » dans cette décision. C'est en réalité la **Loi n°2002-276 du 27 février 2002** relative à la « **Démocratie de proximité** » (!!!), dont les **articles 156 et 158 du titre V** traitent des opérations du « **Nouveau recensement** » (!!!), qui institue cette décision, **promue par le dernier gouvernement de Lionel Jospin, sous l'autorité de Jacques Chirac, Président de la République.** Elle a été votée dans l'indifférence générale par le Parlement sous la majorité socialiste d'alors.

En réalité cette opération camoufle une véritable **affaire d'Etat.**

L'opinion publique est en effet tenue dans l'ignorance du fait que :

1°) les opérations de collecte du dernier recensement exhaustif et général de la population (RGP du 08 mars 1999) **se sont heurtées sur le terrain à des difficultés considérables, surtout dans les zones d'accès difficile** (sans même parler de mouvements de grève ici ou là des agents recenseurs). Ceci c'est traduit par un taux de sous-enregistrement de la population que l'on peut démontrer au moins triple de celui du RGP précédent de mars 1990 : **les omissions nettes se sont montées à 1,5 million de personnes au moins au RGP du 8/03/99. Le résultat est que ce dernier recensement exhaustif aura été le recensement le plus lacunaire, et de loin, parmi les huit recensements depuis la seconde guerre mondiale.**

2°) Cette réalité, implicite et masquée à l'opinion publique, aura fourni **le prétexte déterminant pour faire admettre désormais la suppression de fait des recensements exhaustifs en France,** entérinée par la Loi du 27 février 2002.

1. Les recensements généraux de la population des 04 mars 1990 et 08 mars 1999.

Les recensements généraux périodiques de la population (RGP) constituent des opérations majeures, mais lourdes, de collecte des données démographiques et économiques sur l'ensemble du territoire d'un pays, fournissant une sorte de *photographie* de sa situation démographique, économique et sociale réelle à un moment donné. Ces opérations, de pratique délicate et sensible, et **qui se doivent d'approcher l'exhaustivité,** exigent une organisation rigoureuse et une exécution sans faille sur le terrain. Pour une démocratie, **il s'agit là du premier acte civique,** à tel point que, **c'est par obligation constitutionnelle,** que, dans l'immense majorité des grandes démocraties du monde,

ces opérations capitales doivent être impérativement entreprises dans un délai décennal¹, sur l'ensemble du territoire.

Comme les omissions probables ou confirmées, ainsi que les doubles comptes ne peuvent être entièrement évités dans un recensement général de la population, quels que puissent être par ailleurs le soin et la rigueur apportés aux opérations de collecte sur le terrain, celles-ci **doivent être suivies d'une enquête de contrôle postcensitaire sur le terrain**, laquelle permet de les évaluer, selon le sexe l'âge et diverses autres caractéristiques des habitants.

Ses résultats sont alors indispensables, non seulement **pour apprécier le degré d'exhaustivité du recensement et le rapprocher de celui du précédent, et pour permettre les comparaisons systématiques entre les observations des deux recensements consécutifs, mais aussi pour redresser les biais éventuels** qui peuvent s'être concentrés dans l'observation de certaines sous-populations. L'évaluation des biais est d'autant plus importante, que **c'est le recensement qui fournit les bases de sondage pour les multiples enquêtes statistiques** complémentaires qui le suivent ordinairement, telles les enquêtes *Famille, Emploi*, etc...

C'est ainsi que l'INSEE, qui avait réalisé une enquête postcensitaire de contrôle après le RGP du 4 mars 1990, **a cru devoir se refuser, pour des raisons que l'on ignore encore, à en organiser une après le dernier recensement du 8 mars 1999.**

Ce refus paraît d'autant plus dommageable que cet institut a du reconnaître par la suite, en Février et Avril 2001, puis en Mars 2002, que **la population totale résidente sur le sol métropolitain observée lors des opérations de collecte du RGP du 8 mars 1999 était inférieure de près de - 500.000 personnes² à la population attendue à cette date**, compte tenu à la fois des effectifs observés 9 ans auparavant lors du précédent recensement du 4 mars 1990, de ceux des naissances et des décès, survenus en métropole sur la période intercensitaire, fournis par les statistiques de l'état-civil, **et du solde migratoire estimé par l'institut à +540.000** entrées nettes en métropole sur cette période.

Cependant, alors que la précieuse étude postcensitaire, réalisée par l'INSEE en 1990, nous indiquait déjà un taux d'omission nette de **1,1% sur l'ensemble** de la population métropolitaine au 4 mars 1990 (soit **623.172 habitants alors omis, c'est-à-dire 622.378 au 1^{er} janvier 1990**), qui se montait à **2,1-2,2% pour les personnes âgées de 20 à 30 ans, à 3,1% pour l'ensemble des étrangers résidents, et même 4,1% pour les étrangers du Maghreb**, l'INSEE, **prenant paradoxalement pour base, sans les discuter, les observations recueillies au RGP du 08 mars 1999**, a depuis lors entrepris **de réviser à la baisse**, selon un ajustement quelque peu arbitraire de **-53.000 personnes par an**, les effectifs des populations estimées pour les années intercensitaires, et **de corriger corrélativement à la hausse** les indices démographiques (**dont les indices conjoncturels de fécondité** : les nombres d'enfants par femme³) rapportés aux effectifs de population, publiés de 1991 à 1998.

Pour mieux comprendre cette importante opération, on se reportera utilement à cet égard au document de Mars 2002 de l'INSEE intitulé : « **Révision de la population avec le recensement de 1999** ».

Dans ce document, l'INSEE reconnaît néanmoins « **L'hypothèse d'une légère incohérence...(..)entre les recensements de 1990 et 1999 s'impose donc...(..) Une étude sur la qualité du recensement de 1990 a montré que 1,8 % des habitants n'avaient pas été recensés, tandis que 0,7 % avaient été recensés deux fois, soit une « omission nette » évaluée à 1,1 %** ». Et il ajoute : « **Les omissions nettes ont peut-être augmenté en 1999 : un meilleur traitement des doubles comptes en 1999 a permis de diminuer le nombre de personnes**

¹ Ainsi, de par la Constitution des Etats-Unis d'Amérique, un recensement général de la population est effectué tous les 10 ans, à une date commune pour l'ensemble du territoire de la Fédération et dans chaque état membre de celle-ci. En outre, **dans chaque état membre de la Fédération des Etats-Unis d'Amérique, le recensement est systématiquement suivi d'une enquête post-censitaire de contrôle**, visant à mesurer les omissions et les double comptes qui entachent toujours les observations réalisées lors des recensements, de telle sorte de permettre de redresser les principaux biais de ce dernier par rapport à l'exhaustivité recherchée, et de permettre la comparaison systématique des recensements successifs et des recensements des Etats membres.

² - 480.545 personnes, selon l'évaluation du déficit retenu par l'INSEE au RGP du 08/03/99, ramené au 01/01/99.

³ L'enquête de contrôle de 1990 montre que entre 20 et 30 ans, les taux d'omissions nettes sont de l'ordre du double de celui de l'ensemble de la population.

recensées deux fois, tandis que la part des personnes non recensées a probablement augmenté, en raison de la difficulté de plus en plus grande à joindre les habitants. ».

Or, dans ce calcul de la **Révision** de l'INSEE, l'institut **prend pour base l'effectif de 56.577.000 métropolitains au 01/01/90**, à partir de l'effectif observé au RGP du 04 mars 1990 et ramené au 1er janvier 1990, **sans tenir compte des omissions nettes révélées alors par l'enquête postcensitaire**, pour établir, **à partir de son évaluation de +540.000 entrées nettes en 9 ans**, et de l'accroissement naturel sur la période, **un effectif attendu de 58.977.158 métropolitains au 01/01/99**.

Il constate donc que **l'évaluation officielle de 58.496.613 métropolitains au 01/01/99** qu'il retient sur la base des données recueillies lors du dernier RGP du 08/03/99, **présente un déficit -480.545 personnes**, déficit qui fait l'objet de sa note de **Révision**, et qu'il répartit également sur les années 1991 à 1999.

Mais, **si l'on incorpore les 622.378 personnes omises au 01/01/90**, en suivant les résultats de l'enquête postcensitaire de l'époque, l'institut aurait du baser sa révision sur une population de **57.199.378 métropolitains au 01/01/90** (56.577.000 + 622.378), ce qui, en maintenant son évaluation de +540.000 entrées nettes sur le sol métropolitain entre les années 1990 et 1999, l'aurait alors amené à une population attendue de **59.599.536 métropolitains au 01/01/99** (58.977.158 + 622.378), et **l'aurait donc conduit à constater que son évaluation officielle retenue pour cette date implique en réalité un déficit de -1.102.923 métropolitains** (59.599.536 - 58.496.613), **ce qui indiquerait un taux d'omissions nettes de l'ordre 1,9% au dernier recensement du 08/03/99**, soit un taux d'omissions nettes **de près de 70% supérieur à celui du précédent RGP de 1990**, révélé par l'enquête postcensitaire de l'époque.

Cependant, les omissions nettes qui affectent le RGP de 1999 pourraient bien être en fait encore plus importantes :

Les estimations qui précèdent, **supposent en effet que l'on admette l'estimation de l'INSEE de +540.000 entrées nettes** sur le territoire métropolitain au cours des années 1990 à 1998. Or l'INSEE établit cette évaluation en utilisant les statistiques des entrées étrangères permanentes publiées par l'OMI (Office des Migrations Internationales) et par l'OFPRA (Office Français pour la Protection des Réfugiés et Apatrides), dont on sait par ailleurs, depuis la mise en place en place par le *Haut Conseil à l'Intégration* du système informatisé des AGDREF en préfectures, **qu'elles sont lourdement lacunaires**⁴.

Comme il a été montré à partir des dernières sources officielles (AGDREF), **les entrées étrangères permanentes en métropole ont totalisé plus de 1,6 millions de personnes sur la période 1990-98**. En prenant en compte des taux de départs raisonnables (en fonction des flux d'entrées), **le solde migratoire étranger en métropole a été en fait supérieur au million de personnes au cours de cette période**.

Ce qui signifie que si l'on maintient l'estimation de l'INSEE d'un solde total de +540.000 entrées nettes sur la période, **cela impliquerait un flux de sorties nettes de Français de métropole de 500.000 à 600.000 Français au cours des années 1990 à 1998**, soit, en moyenne, **60.000 à plus de 70.000 départs nets** de Français de Métropole par an au cours de la période, le nombre des expatriations réelles des nationaux correspondant à ces sorties **nettes** devant être, bien sûr, encore plus important.

Mais, si l'on voulait ramener **à 100.000 l'effectif des sorties permanentes nettes des Français** de Métropole sur la période 1990-98 (soit un flux moyen de 11.000 sorties **nettes** des nationaux de métropole par an), **le solde migratoire net total** de la métropole sur cette période (solde total à partir duquel est estimée la population attendue au GRP de 1999) devrait être augmenté de 400.000 à 500.000 personnes, c'est-à-dire **porté de +540.000 (estimation INSEE) à environ 1 million, ce qui creuserait d'autant le déficit constaté au RGP du 08/03/99**, comme au 01/01/99, et porterait ce déficit qui fait l'objet de la **Révision** de l'INSEE de -480.545, à -900.000 ou -1.000.000, auquel il conviendrait de joindre les 622.378 personnes déjà omises au 01/01/90, **ce qui conduirait alors à estimer un déficit total au RGP de 1999 nettement supérieur à 1,5 million de personnes**, et permettrait dès lors de penser que **le taux d'omissions nettes qui entacherait le RGP du 08/03/99**

⁴ D'une part la plus part des entrées permanentes des étrangers communautaires leur échappent désormais, mais aussi les étudiants, ainsi que toutes les personnes qui peuvent échapper d'une manière ou d'une autre à la visite médicale prévue par les procédures d'immigration ordinaire.

pourrait probablement se situer en réalité entre 2,5 et 2,7%, soit 2,3 à 2,4 fois le taux d'omission nette de 1,1% révélé par l'enquête postcensitaire de 1990.

Il semblerait cependant que les flux d'expatriations des Français métropolitains correspondraient bien à un phénomène en expansion réelle au cours des dernières années, puisque l'INSEE en paraît - **discrètement** - conscient, si l'on en juge du moins par le n°919 d' « INSEE Première » du mois d'août 2003 : **"La Population française immatriculée à l'étranger est en forte hausse." information bien étrangement passée quasiment sous silence dans les médias en dépit de son importance.**

On comprend donc mieux, après ce qui précède, l'aporie délicate devant laquelle les épineux résultats du RGP du 08 mars 1999 ont en réalité placé les responsables de l'INSEE :

- **Soit l'INSEE** devait reconnaître que l'immigration **nette totale** sur le territoire métropolitain s'était considérablement accrue au cours des années 1990 (sujet politiquement sensible en France), et que par conséquent la qualité du recensement s'était fortement dégradée lors des opérations de collecte du dernier recensement du 08 mars 1999, **ce qui eût alors rendu le refus de l'enquête de contrôle postcensitaire totalement injustifiable, et fait apparaître l'absolue nécessité de redresser les effectifs observés au dernier recensement du 08 mars 1999.** De plus, il eût fallu **corrélativement revoir nettement à la baisse** les indices démographiques rapportés à la population déjà publiés, dont les indices conjoncturels de fécondité (nombres moyens d'enfants par femme⁵).
- **Soit l'INSEE** maintenait une immigration nette totale en métropole de +540.000 personnes sur la période 1990-98, en légère augmentation (+16%) sur celle qu'il avait déjà estimée au cours des neuf années précédentes 1981-89, **tout en maintenant pour l'année 1999 l'effectif de population métropolitaine totale** qui découlait des observations non corrigées du RGP du 8 mars 1999, mais en admettant alors - **implicitement** - que les expatriations de nationaux métropolitains avaient explosé entre les deux derniers recensements, ce qui permettait, au prix en outre de l'oubli de la correction de la population métropolitaine totale de 1990 selon l'enquête de contrôle post-censitaire, de minimiser la dégradation constatée de la qualité du dernier recensement de 1999, conduisant ainsi à la **Révision** modérée (-480.545 personnes) adoptée par l'INSEE des effectifs de population déjà publiés, **ainsi qu'à une correction à la hausse des indices démographiques rapportés à la population, dont les indices conjoncturels de fécondité¹⁴, déjà publiés.**

C'est bien cette deuxième voie de qui a été choisie.

Ainsi, des huit recensements généraux de la population de la France depuis la guerre : 1946, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999, c'est le RGP du 08 mars 1999 qui aura en réalité été le moins exhaustif, son taux général d'omission nette (entre 2,5% et 2,7%) ayant été supérieur à celui du RGP de 1968, pourtant jugé alors calamiteux par les démographes français.

(cf. : Philippe Bourcier de Carbon : *"Essai de projection des populations d'origine étrangère, résidentes en Métropole, observées au Recensement Général de la Population du 08 mars 1999."*, actes du colloque de l'Institut de Géopolitique des populations : « Ces migrants qui changent la face de l'Europe », IGP, 10-11 octobre 2003, Palais du Luxembourg, Paris, IGP-l'Harmattan, 2004).

2. Le "Recensement Rénové" (2004-2008) : quelques éléments.

Après les déboires (restés encore confidentiels et maintenus hors du champ de l'opinion publique, même éclairée) du RGP de 1999, l'INSEE a entrepris de transformer le recensement exhaustif traditionnel, dont la tradition et l'expérience en France remontait au Consulat de Bonaparte de 1801 et à son Préfet le scientifique Pierre-Simon Laplace, en remplaçant, à partir de 2004, cette technique majeure et éprouvée de collecte des données, **par un recensement tournant sur cinq années des communes de Métropole de moins de 10.000 habitants, et par une enquête par sondage glissante⁶ sur les cinq années 2004-2008 de 40% au total en fin d'opérations des habitants des communes de Métropole de plus de 10.000 habitants.**

⁵ Corrections des taux de fécondité un peu inférieure au double du taux général d'omissions nettes au recensement (selon ce qui est précisé plu haut).

⁶ 8% des habitants des communes de Métropole de plus de 10.000 habitants sont en moyenne enquêtés chaque année de 2004 à 2008, soit 40% des habitants de ces communes au bout de 5 ans.

Cette opération qui emprunte abusivement le nom de Recensement n'est plus un Recensement, en ce sens que ce n'est plus une opération de collecte exhaustive, réalisée au cours d'une même période datée sur l'ensemble du territoire national.

A la fin du gouvernement de Lionel Jospin, le Parlement a adopté⁷ la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dont les articles 156 à 158 du titre V traitent des opérations du *nouveau recensement*.

Les communes de Métropole de moins de 10.000 habitants sont désormais réparties par décret en **cinq groupes, dont chacun, constitué d'environ 7.000 communes**, est dispersé sur l'ensemble du territoire métropolitain. **Chaque groupe sera l'un après l'autre, chaque année, l'objet d'un recensement exhaustif traditionnel de 2004 à 2008. En 2008, l'ensemble des communes métropolitaines de moins de 10.000 habitants aura ainsi été recensé.**

Pour les communes métropolitaines de 10.000 habitants ou plus, la collecte se déroule chaque année par sondage auprès d'environ 8% des habitants, à partir d'un échantillon d'adresses.

La base de sondage est constituée par le Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) tenu à jour en permanence par l'INSEE en liaison avec ces communes. Les adresses sont réparties en cinq groupes, chaque groupe étant dispersé sur l'ensemble du territoire communal. Et chaque année, les adresses nouvelles seront réparties entre les cinq groupes.

L'un après l'autre chaque année, chaque groupe fait l'objet de *l'enquête annuelle de recensement*. **Dans ce groupe, un échantillon représentant 8% des logements de la commune fait l'objet d'un tirage. L'ensemble des logements de chaque adresse est alors enquêté.**

En outre il apparaît que l'INSEE, pour cette opération pourra, par dérogation, croiser certains fichiers de la Sécurité Sociale, avec les fichiers du RIL, tels ceux des CAM et CNAM.

Au bout de cinq ans, par rotation des groupes, 40% de la population de la commune auront été enquêtés.

On estime que chaque année environ 14% de la population métropolitaine sera ainsi visitée, et qu'au terme des cinq années d'opérations de collecte, environ 70% de la population métropolitaine auront fini par être interrogés.

Fin 2008, à l'issue de ces opérations étalées sur cinq années, l'INSEE devra publier les populations légales de chaque commune et les résultats détaillés sur toutes les zones géographiques de métropole.

Tous les ans ensuite, les publications des populations légales des communes seront remises à jour par l'INSEE, ainsi que les résultats sur toutes les zones géographiques de métropole.

Cependant, cette nouvelle méthode, **en ayant ainsi abdiqué la recherche de la simultanéité, de l'ubiquité et de l'exhaustivité qui caractérisait les opérations d'un authentique recensement**, présente le risque de souffrir de lacunes encore bien plus graves que celles que l'on peut reprocher au calamiteux recensement de 1999, sans guère éviter les déficiences usuelles qui ont altéré ce dernier.

Rien ne garantit, en particulier que l'accessibilité des personnes à enquêter soit rendue plus aisée qu'au RGP de 1999, dans les quartiers difficiles des communes urbaines de plus de 10.000 habitants, objets du sondage glissant de 8% de la population. **Rien ne garantit donc que les populations les plus difficiles à saisir, telles les populations étrangères ou d'origine étrangère en provenance d'Afrique ou de Turquie, soient mieux observées** à l'avenir au cours des *enquêtes annuelles de recensement* qu'au cours du dernier recensement, à l'occasion duquel plusieurs centaines de milliers de ces personnes ont été omises.

Par ailleurs, la perte de la simultanéité et de l'ubiquité, tout en présentant **le risque d'accroître encore, par rapport aux recensements classiques, l'hétérogénéité dans le temps et dans l'espace de la qualité de la couverture** des personnes visitées, présente en outre le risque de

⁷ Dans l'indifférence (et l'incompétence) générale des parlementaires comme des professionnels des médias et de l'opinion publique.

perdre la dimension spatiale des recensements classiques, seules bases d'études sérieuses des migrations au sein du territoire métropolitain.

3/ Comparées aux pays anglo-saxons, les données statistiques françaises et européennes permettent-elles une juste analyse démographique ? On se souvient de la polémique autour des recherches de Michèle Tribalat. Quel est votre avis de chercheur sur le sujet ?

Les statistiques démographiques sont, en France, désormais **malades des interdits de nature politique et idéologiques (sur l'immigration et la fécondité notamment) qui pèsent sur elles depuis vingt ans** : il s'agit à présent d'un **véritable naufrage**. En réalité, la fiabilité des statistiques démographiques officielles de la France, tout particulièrement celles qui concernent l'évolution de la fécondité et de l'immigration, est en passe de rejoindre celle des statistiques de l'URSS des années 30 (cf.supra). Pour le moment, ce phénomène demeure propre à la France.

4/ Le gouvernement vient de proposer des mesures pour mieux maîtriser les courants migratoires, pensez-vous qu'elles puissent contenir les flux vers l'Europe ? Quelles sont les analyses que vous formulez quant à l'avenir de l'Europe, d'un point de vue démographique ?

Le mieux pour répondre précisément à cette question me paraît être de citer ici un extrait d'un document actuellement sous presse (chapitre d'un ouvrage).

L'Union Européenne, en implosion démographique, est devenue la première destination des immigrants du tiers-monde.

L'Union Européenne, constituée de 15 états membres (UE15), a intégré le 1er mai 2004 en son sein dix nouveaux pays membres (5 pays d'Europe Centrale, 3 pays Baltes, Malte et Chypre). **Sa population totale, est passée ainsi de 381 à 455 millions de personnes**, toutes nationalités confondues, résidant dans cette Union Européenne à 25 états membres (UE25). Constituée ainsi, **apparemment**, en géant démographique, elle se hisse au troisième rang mondial par la taille, après la Chine (1,3 milliard d'habitants) et l'Inde (1,1 milliard), mais loin devant les Etats-Unis (295 millions), la Russie (142 millions) et le Japon (128 millions).

Cependant la population de l'Union Européenne à 15 états membres, dont la pyramide des âges accentue chaque année son inversion, se caractérise comme la population la plus âgée du monde, entrée déjà en récession démographique.

L'Europe et l'Union Européenne sont à présent engagées dans le processus de l'implosion démographique.

En raison en effet de **l'effondrement de la fécondité des pays de l'Union Européenne qui, depuis les années 70 et dans l'inaction et le mutisme – à présent délibérés – des responsables politiques, a cessé d'assurer le remplacement des générations**, la part des moins de 20 ans dans la population n'a cessé de régresser au cours des trois décennies passées, passant du tiers alors de la population au cinquième à peine à présent. La part des seniors (personnes âgées d'au moins cinquante ans, qui, par ce fait même, ont dépassé les âges de fécondité⁸) dans la population de l'Union l'emporte de plus en plus largement, depuis déjà plus de vingt ans, sur celle des enfants et des jeunes qui n'ont pas encore vingt ans (et ne sont pas encore, de ce fait, entrés en âge de fécondité). **D'ici à 2005, ces enfants et ces jeunes, âgés de moins de vingt ans, commenceront même à être moins nombreux dans l'Union Européenne que les personnes âgées d'au moins soixante ans**. Cette inversion de la pyramide des âges qui procède de la persistance trentenaire d'une fécondité largement insuffisante pour assurer le remplacement des générations, est amplifiée depuis vingt ans par le recul de la mortalité après 50 ans.

⁸ En raison du phénomène universel de l'apparition de la ménopause chez les femmes à l'approche de cet âge.

Cette inversion a enclenché ainsi le processus de l'implosion démographique de l'Union Européenne : on démontre en effet rigoureusement que, *dans toute population fermée, et à niveau d'épargne donné, l'élasticité (négative) du taux brut de fécondité de la population par rapport au niveau de vie RELATIF des seniors, ayant dépassé les âges de fécondité (en proportion du niveau de vie des jeunes adultes en âge de fécondité), correspond au rapport du volume des consommations des seniors ayant dépassé les âges de fécondité (50 ans et plus) au volume des consommations des enfants et des jeunes qui n'ont pas encore atteint ces âges de fécondité (moins de 20 ans)*. Or cette élasticité, ce « *bras de levier* », est sous-tendue par le rapport purement démographique des effectifs des premiers (les 50 ans et plus) à ceux des jeunes et des enfants (les moins de 20 ans).

Par conséquent, **ce rapport de vieillissement démographique**, ou rapport des effectifs des seniors qui ont dépassé les âges de reproduction (les 50 ans et plus) aux effectifs des enfants et des jeunes qui n'ont pas encore atteint ces âges (les moins de 20 ans), soit le rapport des effectifs des âges de **post-fécondité** à ceux des âges de **pré-fécondité**, est déterminant pour caractériser aussi bien les pyramides démographiques, que l'avenir de la fécondité et de la dynamique des populations des sociétés vieillissantes : **l'inversion de la pyramide démographique aura donc été réalisée dès que les effectifs des seniors y auront surpassé celui des jeunes de moins de 20 ans. Au sein de ces populations, un accroissement du niveau de vie RELATIF des seniors de 10% est susceptible, à niveau d'épargne donné, d'exercer une pression à la baisse nettement supérieur à 10% sur la fécondité de la population. Ce rapport de vieillissement fournit en outre un bon indicateur des décalages de l'entrée des populations dans le processus moderne de vieillissement-inversion des pyramides des âges qui induit l'implosion démographique.**

Ce rapport s'échelonne aujourd'hui dans le monde entre les valeurs de **185 pour l'Italie à 19 pour le continent africain**. Aujourd'hui en effet ce rapport atteint 185 pour l'Italie, 183 pour le Japon, 170 pour l'Allemagne, 155 pour l'Espagne, **150 pour l'Union** à 15, 144 pour l'Europe, 130 pour le Royaume-Uni, **128 pour la France, 110 pour la Russie, 100 pour les Etats-Unis**, 85 pour l'Irlande, 74 pour l'ALENA, 58 pour la Chine, 36 pour l'Indonésie, 34 pour l'Inde, 26 pour l'Afrique du Nord, 22 pour l'ensemble des pays musulmans, et 19 pour le continent africain.

Ainsi comprise, l'inversion des pyramides aura donc été réalisée dès 1965 en Suède, et dès 1970 en Allemagne, dès 1980, il y a déjà près de 25 ans, au Royaume-Uni, en Italie et dans l'ensemble de l'Union à 15, en 1985, en Espagne, en France et dans l'ensemble de l'Europe ainsi qu'au Japon, en 1995 en Russie, en 2000 aux Etats-Unis, en 2005 en Irlande, au cours de la décennie 2010 dans la zone ALENA ainsi qu'en Chine, vers 2020-2025 en Indonésie, cinq ans plus tard en Inde, au cours de la décennie 2030 en Afrique du Nord et au cours de la décennie suivante dans l'ensemble des pays musulmans. Seul le continent africain n'atteindrait pas ce seuil au cours de la première moitié du siècle qui s'ouvre. **Selon ce critère, l'Allemagne présente une avance d'une quinzaine d'années sur la France, et cette dernière présente elle-même une avance d'une quinzaine d'années sur les Etats-Unis, dans l'entrée du processus d'inversion-implosion des pyramides des âges. Les considérations qui précèdent esquissent une géopolitique du vieillissement démographique au XXIème siècle**, les décalages temporels dans l'entrée du processus d'inversion-implosion des pyramides des âges s'inscrivant désormais en toile de fond des rapports entre les puissances du monde développé.

Estimée à 726 millions d'habitants en 2003, la population de l'Europe dans son ensemble (les 142 millions de Russes compris) a déjà amorcé son déclin, puisque depuis plusieurs années **l'excédent annuel du nombre des décès sur celui des berceaux dépasse largement le million d'âmes** : ce déficit est de l'ordre de 1,3 millions personnes par an sur la période 2000-2005 selon la dernière révision de l'ONU, résultant d'une perte annuelle de 1,2 millions de personnes en Russie, Ukraine et Belarus, et de 200.000 personnes en Europe orientale, face au seul excédent du nombre des naissances sur celui des décès de 100.000 âmes subsistant encore en l'Europe occidentale. Ainsi, au total, 17 pays d'Europe, dont 13 situés en Europe Orientale et Centrale connaissent désormais des excédents de décès sur les naissances. L'Europe s'engage de la sorte sur le sentier de la variante basse des projections des Nations Unies, variante révisée à la baisse tous les deux ans depuis 1990. Depuis 1997 elle est moins peuplée que l'Afrique, qui rassemble près de 870 millions d'habitants aujourd'hui, où l'on compte moins de 20 seniors âgés de 50 ans et plus pour 100 jeunes qui n'ont pas atteint 20 ans d'âge.

Dans l'Union à 15, l'indice conjoncturel de la fécondité, inférieur au seuil de remplacement des générations depuis 1975, est tombé à 1,4-1,5 enfant par femme depuis le début des années 90, les records de sous-fécondité s'observant aujourd'hui en Italie, en Espagne, en Allemagne et

en Grèce, ainsi que dans les nouveaux pays membres⁹. Le nombre annuel des naissances, supérieur à 6 millions il y a encore 30 ans dans la population du territoire de l'Union à 15 d'aujourd'hui, alors de 330 millions d'habitants, n'atteint même plus à présent les 4 millions parmi les 381 millions d'habitants actuels de l'Union. **Aujourd'hui, le nombre annuel des naissances issues des 295 millions d'habitants des Etats-Unis est ainsi équivalent à celui des 381 millions d'habitants de l'Union à quinze.**

Les cinq états membres les plus peuplés de l'Union à 15 (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni) regroupent près de 80% de sa population totale. De ces 5 membres les plus peuplés, seuls la France et le Royaume-Uni connaissent encore une faible croissance démographique endogène (37 p.10.000 en France et 11 p.10.000 au Royaume-Uni), quand les taux d'accroissement naturel sont négatifs en Allemagne (-15 p. 10.000) et en Italie (-4 p. 10.000), comme du reste en Grèce (-2 p. 10.000), ainsi que dans les nouveaux pays membres¹⁰. Le nombre des naissances annuelles en Allemagne, dont la population excède de plus de 22 millions d'âmes celle de la France, est par ailleurs devenu depuis l'an 2000 inférieur à celui de la France **qui se trouve ainsi fournir le premier contingent de naissances dans l'Union.**

Ainsi, les premières décennies du siècle qui s'ouvre vont être marquées par le déclin accéléré de la population de l'Europe et de celle de l'Union. C'est dans ce contexte d'inversion des pyramides des âges et de déclin des populations que l'Europe et les états membres de l'Union devront gérer la maîtrise des flux d'immigration qui explosent : **alors que les générations ne sont plus remplacées dans aucun pays de l'Union à 25,** tous sont devenus des pays d'immigration, même les anciens pays d'émigration des pays du sud de l'Europe, devenus eux aussi des pays d'immigration.

Le déclin de la population de l'Union, devenue la première destination des migrants, est encore masqué par l'essor du solde migratoire depuis la fin des années 80.

Dans cette Europe en implosion, l'Union Européenne à 15 rassemble aujourd'hui 381 millions d'habitants. Son accroissement naturel, c'est-à-dire l'excédent annuel du nombre de ses naissances sur celui de ses décès, se réduit chaque année : d'environ 600.000 âmes encore à la fin des années 80, il n'est plus que de 400.000 âmes à peine aujourd'hui. Ce déclin est masqué par les flux d'immigration : **le solde migratoire annuel, de l'ordre du million de personne depuis le début des années 90, est estimé par Eurostat proche de 1,3 millions de personnes en 2002, soit plus du triple de son accroissement naturel.**

Depuis 1992, selon le dernier rapport SOPEMI 2003 de l'OCDE, l'Union Européenne accueille plus de résidents permanents étrangers (environ 1,5 million en 2001) que les Etats-Unis et le Canada réunis (1,1 million et 0,3 million respectivement en 2001), et reçoit près de 400.000 demandeurs d'asile en 2002, soit près quatre fois plus que l'Amérique du Nord. L'Union à 15 est en effet devenue, selon Eurostat, la première destination pour les immigrants du monde, comptant officiellement plus de 2 millions d'immigrants en 2000 (dont quelques 400.000 nationaux d'états membres), dont 850.000 environ en Allemagne (parmi lesquels 200.000 nationaux, et près de 700.000 étrangers en 2001 selon l'OCDE) et plus de 360.000 au Royaume-Uni, comme en Espagne. L'Allemagne est le premier pays d'immigration de l'Union.

A la suite de ces flux d'immigration, **la population des ressortissants des pays du tiers-monde, ainsi que la population originaire de ces pays, qui réside désormais sur le territoire de l'Union, connaît une forte expansion, et son poids ne cesse de s'accroître au sein des populations autochtones des états-membres^o:** Selon Eurostat les ressortissants extra-européens établis dans l'Union seraient officiellement au nombre de 14 millions en l'an 2000, dont 5,5 millions en Allemagne, 3,3 millions en France, 1,6 million au Royaume-Uni, plus d'1,1 million en Italie, 0,8 million en Espagne, 0,5 million aux Pays-Bas, 0,3 million en Suède, comme en Belgique...Mais, par le jeu des acquisitions de nationalités, comme par la dynamique des naissances sur le territoire de l'Union, **les populations originaires de ces états sont beaucoup plus nombreuses.**

Ainsi par exemple, les populations des **ménages immigrés originaires d'Afrique et de Turquie, de culture musulmane** dans leur immense majorité, comptent en fait près de **5 millions de personnes vivant aujourd'hui en France** métropolitaine, représentant près de **9% de la population et 8% de la population active** métropolitaines, mettant au jour environ 110.000 naissances dans l'année, soit près de **16% des naissances** de métropole. Au rythme d'immigration actuel, l'effectif de cette population double en un peu plus d'une vingtaine d'années. **En 2030,** sur la base des projections

⁹ Hormis Malte et Chypre (1,46 et 1,49 enfants par femme en 2002).

¹⁰ Hormis Malte et Chypre.

officielles de l'INSEE, ces populations approcheront les **10 millions** de personnes, représentant ainsi à cette date **15% de la population et 13% de la population active, ainsi que 30% des naissances** en France métropolitaine.

Ce phénomène, qui n'est pas propre à la France, explique la montée de la présence de la culture musulmane dans l'Union Européenne, laquelle induit des tensions dans ses pays membres, et modifie à terme son identité culturelle. Il doit être apprécié tout particulièrement dans la perspective de l'admission prochaine, comme 28^{ème} état membre de l'Union (probablement avant 2010, avec l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie), de la Turquie qui compte aujourd'hui 70 millions d'habitants et 1,5 million de naissances annuelles, soit autant que la France et l'Allemagne réunies.

L'Union Européenne à la recherche de la maîtrise des flux d'immigration¹¹.

Alors que les populations d'Europe vieillissent et sont entrées en implosion démographique, les jeunes populations d'Afrique et des Proche et Moyen Orient, en particulier, en vive croissance démographique et en stagnation économique, sont de plus en plus attirées par le « *rêve européen* », alors même qu'elles sont déstabilisées par les multiples conflits qui souvent ravagent leurs pays.

La poussée migratoire des peuples du tiers-monde se traduit en effet par **la croissance de l'immigration illégale dans les pays membres qui nourrit les filières des trafiquants**. En réponse; les états membres de l'Union procèdent à des régularisations périodiques de la situation de ces immigrants illégaux, principalement dans les pays du Sud de l'Union, **soit 18 opérations au total depuis une vingtaine d'années, qui auront régularisé plus de 3,3 millions de migrants illégaux**: près de **220.000 en France** (120.000 en 1981-82 et 97.000 en 1997-98), **50.000 en Belgique** en 2000, **plus de 720.000 en Grèce** (371.000 en 1997-98 et 351.000 en 2001), **1,5 million en Italie** (119.000 en 1987-88, 218.000 en 1990, 245.000 en 1996, 217.000 en 1998, 702.000 en 2002), près de **575.000 en Espagne** (44.000 en 1985-86, 110.000 en 1991, 21.000 en 1996, 164.000 en 2000, 235.000 en 2001), **240.000 au Portugal** (39.000 en 1992-93, 22.000 en 1996, 179.000 en 2001). Du reste le Bureau fédéral des Statistiques des Etats-Unis estime aujourd'hui à 7 à 8 millions (dont 5 millions de Mexicain) le nombre de clandestins établis sur le sol fédéral. Selon l'OCDE, ils seraient plus de 3 millions en Europe de l'Ouest (1 million en Allemagne, 1 million au Royaume-Uni, 300.000 en France, 250.000 en Italie, 150.000 en Espagne), et la Commission Européenne estime à au moins 500.000 les entrées étrangères annuelles illégales sur le territoire de l'Union.

Or le contrôle des flux d'immigration, est devenue pour l'Union une nécessité d'autant plus absolue que leur accueil exige d'importants efforts d'investissements pour seulement maintenir les conditions matérielles et les services nécessaires à l'intégration convenable des nouveaux immigrants : Comme le répète¹² Maurice Allais, Prix Nobel 1988 : « *Pour assurer le fonctionnement de son économie, un pays a besoin en effet de maintenir ses infrastructures : écoles, universités, hôpitaux, logements, routes, usines, bureaux... Or, dans tous les pays industrialisés, le montant global du capital national reproductible est égal à environ le quadruple du revenu national. Il en résulte que, pour bien intégrer un travailleur immigré, un pays doit mobiliser une épargne égale à environ quatre fois le salaire annuel de ce travailleur, afin de construire les équipements nécessaires à son accueil...(..)... Et si ce travailleur arrive avec sa femme et ses enfants l'épargne nécessaire devra représenter selon les cas de 10 à 20 fois son salaire annuel.* ».

Aussi, face à une telle montée de la pression migratoire des peuples du tiers-monde, les états membres sont-ils contraints de rechercher une politique commune de l'immigration, susceptible de maîtriser ces flux de migrants dans le respect des principes des droits de l'Homme. Le développement du droit européen traduit bien depuis 20 ans les termes de cette dialectique.

A présent en effet que **13 états ont adhéré à la Convention de Schengen du 14 juin 1985**, qui, appliquant le principe de *libre circulation* entre les états membres, inclus dans le traité de Rome du 25 mars 1957, a supprimé les contrôles des personnes aux frontières communes des états membres, les ressortissants des pays tiers, une fois entrés dans un pays « Schengen », se déplacent sans plus de contrôles sur l'ensemble des territoires couverts par ces accords. Il reste à la charge des états signataires de garantir l'efficacité des contrôles de sécurité sur les frontières extérieures de l'« *Espace*

¹¹ Plusieurs précisions de cette section sont reprises à partir de l'excellent ouvrage récemment publié par Maxime Tandonnet : "*Migrations : La nouvelle vague.*", Editions l'Harmattan, Paris, octobre 2003.

¹² Capital, juin 2000.

Schengen », ainsi que dans les ports et les aéroports internationaux. Ces accords ont ainsi débouché sur la mise en commun de services de police, en particulier sur le fichier **SIS** « *Système d'information Schengen* », fichier des personnes déclarées indésirables par un état membre. La mise en place du système Schengen a débouché sur l'épisode du Centre d'accueil de la Croix Rouge de Sangatte, en France dans le Pas-de-Calais, lequel, conçu pour accueillir 800 personnes a hébergé en permanence près de 2000 illégaux, majoritairement Afghans ou Kurdes Irakiens, 85% d'entre eux réussissant finalement à gagner l'Angleterre dans les six semaines, entre septembre 1999 et décembre 2002. Dans le même esprit que le système **SIS** de Schengen et pour contrer la multiplication des demandes d'asile dans les états membres de la part d'un même ressortissant d'un pays tiers, la Convention de Dublin du 11 décembre 2000 a établi le système **Eurodac** de fichier commun des demandeurs d'asile.

La politique d'asile et d'immigration relevait traditionnellement jusqu'en 1999 de la souveraineté et de la compétence des Etats. Aussi, le **traité de Maastricht du 7 février 1992**, invitait-il les gouvernements à se concerter, dans le cadre alors dénommé du « troisième pilier communautaire », pour coordonner leurs politiques nationales en la matière. Mais, **le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 a introduit explicitement le principe du transfert des souverainetés nationales à la Commission de Bruxelles en matière d'asile et d'immigration, lesquels sont désormais communautarisés et transférés dans le « premier pilier » des traités** communautaires, devenant ainsi des matières relevant du traité de Rome, au même titre que le « marché intérieur », la « politique agricole commune », la « concurrence », la « politique commerciale », etc. Un nouveau « Titre IV » est donc inséré dans le traité communautaire portant désormais sur « les visas, l'asile, l'immigration et autres politiques liées à la liberté de circulation », dont l'objectif est d'établir un droit européen de l'asile et de l'immigration sur tout le territoire de l'Union. Ce Titre IV introduit en même temps une procédure de « recours en manquement » devant la Cour de Justice Européenne contre un état qui se déroberait à ses devoirs communautaires en ces matières. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1999, le traité d'Amsterdam, complété par **le traité de Nice de décembre 2001**, prévoit par ailleurs que les états membres renoncent en la matière à leur veto. **A partir du 1^{er} mai 2004 en effet, les décisions du Conseil Européen seront prises à la majorité qualifiée : c'est-à-dire à la majorité des deux tiers sur la base des votes des états, dont les poids dépendent de leur importance démographique**, soit 29 voix pour la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni, 27 pour l'Espagne et la Pologne, 13, pour les Pays-Bas, 12 pour la Belgique, etc...

Dès les **15 et 16 octobre 1999, lors du Conseil Européen de Tampéré**, les chefs d'Etat et de gouvernement ont choisi de placer l'asile et l'immigration au premier plan des priorités de l'Union, en **énonçant quatre principes** directeurs pour définir la politique de l'Union¹³ en la matière :

- 1°) la prise en compte de la situation des pays d'origine, et l'instauration d'une politique d'aide économique particulière de « co-développement » en leur faveur, pour tenter à terme de tarir la source de ces flux de migrants, par la création d'emplois dans ces pays.
- 2°) la priorité accordée à l'intégration des étrangers qui ont choisi de s'établir et de travailler sur le territoire de l'Union : « Les personnes résidant légalement dans un état membre pendant une période de temps à déterminer, et titulaires d'un permis de séjour de longue durée, devront se voir octroyer dans cet état membre un ensemble de droits uniformes, aussi proches que possible que ceux dont jouissent les citoyens de l'Union¹⁴ ».
- 3°) la maîtrise de l'immigration ou « gestion des flux migratoires », en mettant l'accent sur la lutte contre les filières d'immigration clandestine et de traite des êtres humains.
- 4°) la reconnaissance du droit d'asile fondé sur la Convention de Genève, comme un droit sacré et intouchable renvoyant aux principes supérieurs des Droits de l'Homme,

Mais, très vite, confronté aux réalités pressantes, **le Conseil Européen de Laeken des 14 et 15 décembre 2001 a du marquer un net durcissement de l'Union en matière d'immigration.**

La politique des visas de tourisme (valables 3 mois) ressort en effet, elle aussi, depuis le 1^{er} janvier 1999 de la compétence de l'Union. Les Etats membres ont adopté une liste commune de 120 pays tiers dont les ressortissants sont astreints aux visas, encore délivrés sous la responsabilité de leurs consulats. **L'ensemble de l'Union octroie ainsi une dizaine de millions de visas chaque année, et ce nombre est désormais en très vive croissance.** Ainsi de 1996 et 2001, ce nombre est passé en France, de 48.000 à 277.000 pour les Algériens, de 60.700 à 147.000 pour les Marocains, de 48.000 à 80.000 pour les Tunisiens, de 34.000 à 91.000 pour les Chinois, etc... Selon les autorités, ces visas « touristiques », délivrés, quatre fois sur cinq à l'invitation d'un proche, se traduisent une fois

¹³ Sans le Danemark, le Royaume-Uni et l'Irlande bénéficiant de régimes spéciaux.

¹⁴ Et par conséquent recevoir le droit de vote, déjà acquis par les ressortissants de l'Union, dans chaque état membre.

sur dix par la poursuite illégale du séjour sur le territoire de l'Union. La pression de la demande de visas est même actuellement si forte que les taux de refus de délivrance atteignent à présent 60% des demandes en Algérie, 35% au Maroc, 30% en Tunisie, plus de 20% au Mali, etc....

Aussi, lors du **Conseil Européen de Séville de juin 2002**, le principe de sanctions à l'encontre des pays d'origine des flux d'immigration illégale vers l'Union a été proposé, par les premiers ministres espagnol Aznar, président en exercice du CE, et anglais Blair, appuyé par le premier ministre italien Berlusconi, mais combattu par la France et la Suède, ainsi que par la Commission Européenne. Cependant, désormais, les relations de coopération des Etats-membres avec les états du tiers-monde doivent impérativement comporter un volet précisant les conditions des échanges de ressortissants, comportant en particulier le plus souvent des « **clauses de réadmissions** »¹⁵. L'Italie, et l'Espagne à présent, sont signataires de tels accords avec les grands pays sources du Maghreb, et l'Allemagne avec ceux d'Europe Centrale et Orientale.

En ce qui concerne l'asile, la **Convention de Dublin**, qui datait du 1^{er} septembre 1997, et qui désignait pour responsable de l'accueil d'un demandeur d'asile, de son hébergement et du traitement de son dossier, l'état membre à l'origine, volontaire ou non (émission du visa, défaillance des contrôles), de son entrée sur le territoire de l'Union, était restée lettre morte. Aussi un nouveau système, dénommé Dublin II, fondé sur les mêmes principes, lui succède, prévoyant désormais de contraindre tout état membre défaillant devant la Cour de Justice Européenne, en disposant, qu'après un certain temps de séjour, le critère de responsabilité est reporté sur l'état membre sur le territoire duquel le séjour du demandeur s'est prolongé.

Conclusion : la faiblesse de la fécondité européenne condamne à l'échec toute politique d'intégration des migrants.

L'histoire de l'immigration nous enseigne que l'intégration pacifique et mutuellement fructueuse des immigrants s'est toujours réalisée partout en deux ou trois générations, au fil des mariages mixtes d'une part, et **surtout de la scolarisation et de l'imprégnation culturelle des enfants des immigrés scolarisés avec les autochtones.**

Pour que cette imprégnation culturelle se réalise, et d'abord par l'acquisition de la langue du pays, tout en permettant aux jeunes générations des migrants d'acquérir la formation qui fait le plus souvent défaut à leurs parents, encore est-il absolument nécessaire d'éviter leurs trop fortes concentrations dans les classes des premiers et seconds cycles d'éducation, surtout lorsque ces immigrants proviennent d'une aire culturelle très éloignée par ses valeurs de celle du pays d'accueil, comme c'est le cas aujourd'hui des immigrants de culture musulmane dans les pays de l'Union. Cette condition ne peut être remplie lorsque le déficit du remplacement des générations des autochtones dépasse durablement les 20%, ainsi qu'on l'observe depuis des décennies dans les pays de l'Union.

Ainsi par exemple en France, on peut estimer aujourd'hui à 1,4 millions l'effectif des enfants âgés de moins de 15 ans des ménages immigrés originaires d'Afrique et de Turquie, représentant 13% de l'ensemble des enfants de ces âges vivant en métropole. En 2030, ils seront 2,6 millions en 2030, et représenteront plus d'un enfant sur quatre de ces âges en métropole.

Observant que la concentration géographique, inévitable, de ces immigrants autour des grands centres (Paris, Marseille, Lyon, Lille, Strasbourg, etc..) entraîne **des proportions locales d'immigrés deux ou trois fois plus élevées que ces moyennes établies sur l'ensemble du territoire métropolitain**, l'on comprend mieux les difficultés inextricables où se trouve d'ores et déjà plongée l'Education Nationale dans ces régions, confrontées directement au choc culturel de ces jeunes générations de migrants (cf. les récentes manifestations des immigrés musulmans pour exiger le port du voile à l'école pour les filles musulmanes).

Les tensions culturo-politiques qui jalonnent à présent l'actualité de l'Union en cette aube du XXIème siècle, autorisent donc à porter un regard réaliste sur les fruits et les chances de

¹⁵ En signant un traité de réadmission, deux états s'engagent mutuellement à récupérer leurs ressortissants en situation illégale sur le territoire de leur partenaire. Cette obligation concerne aussi les étrangers qui sont passés par l'un des pays signataires, dont ils ne sont pas nationaux, avant de se rendre illégalement sur le territoire de l'autre Etat. Les états signataires se montrent dès lors beaucoup plus coopératifs dans la lutte contre l'immigration illégale, et acceptent de récupérer leurs citoyens sans papier, ou des ressortissants étrangers ayant transité sur leur sol avant de passer à la clandestinité dans un autre Etat signataire.

succès des bonnes intentions de l'Union européenne en matière de politique d'immigration, tant que les responsables politiques des états membres et de l'Union continueront à observer en silence, avec impavidité et insouciance, l'effondrement de la fécondité des autochtones européens, et continueront à se refuser d'entreprendre aucune politique familiale de l'Union Européenne, susceptible de soutenir la fécondité défailante de celle-ci en prévenant la paupérisation RELATIVE des jeunes adultes dans l'Union pour enrayer le processus d'inversion-implosion de sa population : face un tel refus, la poursuite du non remplacement des générations des européens réalise en réalité sous nos yeux, au fil des décennies, l'euthanasie physique au XXIème siècle de la population européenne, et peut-être même de sa culture et de ses valeurs. Aucune politique d'immigration européenne ne saurait dès lors s'y opposer, si tant est qu'elle n'accélère encore au contraire l'implosion de la population européenne autochtone.

Ainsi, 30 années d'évolution démographique européenne, **masquée avec obstination aux opinions publiques des pays membres de l'UE au cours des trois dernières décennies, ont désormais créé UNE NOUVELLE DONNE GEO-STRATEGIQUE** en ce qui concerne l'Union Européenne.

Celle-ci est désormais devenue, pour les premières décennies du XXIème siècle, L'"**HOMME MALADE DU MONDE**" : maintenant le fruit est mûr pour toutes les déstabilisations...Et ce ne saurait être l'adoption une Constitution de l'Union Européenne qui saurait y faire obstacle, bien au contraire.

5/ Peut-on aujourd'hui évaluer sereinement en France, l'impact de l'immigration sur les comptes de notre pays et sur la démographie de ce dernier ? Quel est, en l'état actuel des choses, l'impact démographique estimé de l'immigration extra-européenne sur l'Europe et notre pays ?

6/ Quels sont les résultats, en termes de projection à 30 ans, et à un siècle, de la composition ethnique de la France, si l'on tient compte de la poursuite de l'immigration et de la natalité des populations non-européennes sur notre sol ?

Pour répondre précisément à ces deux questions, le mieux me paraît être de reproduire ci-après l'extrait suivant d'une communication récemment publiées (Philippe Bourcier de Carbon : "**Essai de projection des populations d'origine étrangère, résidentes en Métropole, observées au Recensement Général de la Population du 08 mars 1999.**", actes du colloque de l'Institut de Géopolitique des populations : « *Ces migrants qui changent la face de l'Europé* », IGP, 10-11 octobre 2003, Palais du Luxembourg, Paris, IGP-l'Harmattan, 2004).

3. Les populations étrangères et d'origine étrangère résidentes en Métropole au 08 mars 1999, et leur croissance.

Quand on examine les effectifs observés des populations résidentes en métropole et observées au recensement du 08 mars 1999, on constate qu'il est impératif de distinguer deux groupes parmi les populations étrangères et d'origine étrangère présentes alors sur le sol métropolitain :

- Les populations originaires des nations membres de l'Union Européenne qui représentent **entre 37% et 40% des populations** étrangères ou d'origine étrangère présentes sur le sol métropolitain, et dont la fécondité **est de l'ordre de 1,6 enfant par femme** (soit 20% en dessous du seuil de remplacement des générations) et qui regroupent environ 29% des entrées étrangères permanentes sur le solde métropolitain, **concourant pour à peine 20% du solde migratoire étranger total en métropole.**
- Les populations originaires d'Afrique (Maghreb compris) et de Turquie qui représentent **entre 42% et 50% des populations** étrangères ou d'origine étrangère présentes sur le sol métropolitain, et dont la fécondité **est de l'ordre de 3 enfants par femme** (soit 40% à 60% au dessus du seuil de remplacement des générations) et qui regroupent plus de 40% des entrées étrangères permanentes sur le solde

métropolitain, **concourant pour à plus de 50% du solde migratoire étranger total en métropole.**

L'enquête de contrôle postcensitaire de 1990 a montré que le taux d'omission nette était pour ces populations originaires d'Afrique et de Turquie environ quadruple du taux global d'omission nette du recensement de 1990 (1,1%), soulignant le fait que ces populations étaient les plus difficiles à saisir aux recensements.

C'est pourquoi il est apparu indispensable de redresser les effectifs de ces populations observées aux RGP de 1999 selon la méthode de la « *population attendue* » à partir des observations enregistrées lors du précédent RGP de mars 1990, et redressées par l'enquête de contrôle Insee de 1990.

En résumé, selon cette méthode de redressement, et **pour les nationalités d'Afrique, du Maghreb et la Turquie, prises dans leur ensemble** :

L'effectif de la population **Née étrangère** (Etrangers + Français par acquisition) **observée au RGP de 1999 est de : 2.376** milliers de personnes, et l'effectif attendu au RGP de 1999 était de : **3.000** milliers de personnes, soit un redressement de **624.000 personnes (+26%)**, dû à la fois aux omissions du RGP de 1999, ainsi qu'aux déclarations erronées de nationalité.

L'effectif de la population **Née d'au moins un Parent Etranger** observée au RGP de 1999 est de : **2.736** milliers de personnes, et l'effectif attendu au RGP de 1999 était de : **3.528** milliers de personnes, soit un redressement de **792.000 personnes (+29%)**, dû à la fois aux omissions du RGP de 1999, ainsi qu'aux déclarations erronées de nationalité.

L'effectif de la population des **Ménages Immigrés** observée au RGP de 1999 est de : **3.304** milliers de personnes (en milliers), et l'effectif attendu au RGP de 1999 était de : **4.259** milliers de personnes, soit un redressement de **955.000 personnes (+29%)**, dû à la fois aux omissions du RGP de 1999, ainsi qu'aux déclarations erronées de nationalité.

Les projections 1999-2050 de ces d'effectifs ont été établies par nationalité, par sexe, par année d'âge, et par année civile, selon les tables de mortalité détaillées du scénario central des projections officielles de l'INSEE pour la population métropolitaine de 1999 à 2050, et **selon les hypothèses de fécondité constante et de flux migratoires annuels constants, établies par l'INSEE pour 1999, et déjà utilisées dans le précédent jeux de projection.**

Ces chiffres doivent être considérés comme des ordres de grandeur.

La population **Née étrangère**¹⁶ (au RGP de 1999 corrigé), de nationalités africaines (Maghreb compris) ou turque résidant sur le sol métropolitain, ci-joints) serait de **3,7 millions en 2004 (6% de la population métropolitaine totale)**. Elle fournirait cette année de l'ordre de **96.000 naissances** en métropole (près de **13% des naissances métropolitaines totales**) Cette population compte aujourd'hui **0,9 million** de jeunes de moins de 15 ans (**9%** des jeunes de métropole). Elle rassemble déjà près de **2,6 millions de personnes majeures (6%** des effectifs majeurs de métropole). Cette population fournira bientôt **1,6 millions d'actifs**, dont plus de **550.000 actives**, à la main-d'œuvre totale de métropole (soit, **6%** de celle-ci, et **5%** de la main-d'œuvre féminine totale en métropole).

En 2030, sous réserve de la constance des niveaux de fécondité et des soldes migratoires, cette population, **ainsi identifiée au RGP de 1999 et ses descendants**, pourrait atteindre les **7,8 millions** de personnes (**12%** de la population métropolitaine totale). Elle pourrait alors donner le jour à plus de **174.000 naissances** (soit **26%** des naissances métropolitaines). Cette population compterait à cette date **plus de 2 millions** de jeunes de moins de 15 ans (**21%** des jeunes de cet âge en métropole). Elle rassemblerait alors environ **5,3 millions** de personnes majeures (**10%** des effectifs de métropole). **En 2030**, cette population apporterait ainsi, **sous réserve du maintien des taux d'activité de ces populations observés au RGP de 1999**, plus de **2,6 millions d'actifs**, dont près **d'1 million d'actives** à la main-d'œuvre totale de métropole (soit **10%** de celle-ci, et **8%** de la main-d'œuvre féminine totale en métropole).

La population **Née d'au moins Un Parent Etranger**¹³ (au RGP de 1999 corrigé) de nationalités africaines (Maghreb compris) ou turque résidant sur le sol métropolitain serait de plus de **4 millions en 2004 (7% de la population métropolitaine totale)**. Elle fournirait cette année de l'ordre de

¹⁶ Rappelons que cette population est définie pour la date 08/03/99, date du RGP 1999, base de la projection.

100.000 naissances en métropole (près de **14% des naissances métropolitaines totales**) Cette population compte aujourd'hui **1,2 million** de jeunes de moins de 15 ans (près de **11%** des jeunes de métropole). Elle rassemble déjà près de **2,9 millions de personnes majeures** (plus de **6%** des effectifs majeurs de métropole). Cette population fournira bientôt **1,7 millions d'actifs**, dont près de **640.000 actives**, à la main-d'œuvre totale de métropole (soit, **6%** de celle-ci, et **5%** de la main-d'œuvre féminine totale en métropole).

En 2030, sous réserve de la constance des niveaux de fécondité et des soldes migratoires, cette population, **ainsi identifiée au RGP de 1999 et ses descendants**, pourrait atteindre les **8,7 millions** de personnes (**14%** de la population métropolitaine totale). Elle pourrait alors donner le jour à plus de **192.000 naissances** (soit **29%** des naissances métropolitaines). Cette population compterait à cette date **près de 2,4 millions** de jeunes de moins de 15 ans (près de **24%** des jeunes de cet âge en métropole). Elle rassemblerait alors près de **5,8 millions** de personnes majeures (**11%** des effectifs de métropole). **En 2030**, cette population apporterait ainsi, **sous réserve du maintien des taux d'activité de ces populations observés au RGP de 1999**, près de **3 millions d'actifs**, dont près de **1,1 million d'actives** à la main-d'œuvre totale de métropole (soit **12%** de celle-ci, et **9%** de la main-d'œuvre féminine totale en métropole).

La population des **Ménages Immigrés**¹³ (au RGP de 1999 corrigé), originaires d'Afrique (Maghreb compris) et de Turquie, résidant sur le sol métropolitain, serait de l'ordre de **5 millions environ en 2004** (près de **9%** de la population métropolitaine totale). Elle fournirait cette année environ **110.000 naissances** en métropole (près de **16%** des naissances métropolitaines totales) Cette population compte aujourd'hui **1,4 million** de jeunes de moins de 15 ans (près de **13%** des jeunes de métropole). Elle rassemble déjà plus de **3,3 millions de personnes majeures** (plus de **7%** des effectifs majeurs de métropole). Cette population fournira bientôt plus de **2 millions d'actifs**, dont **740.000 actives environ**, à la main-d'œuvre totale de métropole (soit, **8%** de celle-ci, et **6%** de la main-d'œuvre féminine totale en métropole).

En 2030, sous réserve de la constance des niveaux de fécondité et des soldes migratoires, cette population, **ainsi identifiée au RGP de 1999 et ses descendants**, pourrait approcher les **9,6 millions** de personnes (**15%** de la population métropolitaine totale). Elle pourrait alors donner le jour à près de **200.000 naissances** (soit **30%** des naissances métropolitaines), et dépasser même les **245.000 naissances** en 2040 pour représenter alors **39%** des naissances métropolitaines. Cette population compterait en 2030 près de **2,6 millions** de jeunes de moins de 15 ans (soit le **quart des effectifs des jeunes de cet âge** en métropole). Elle rassemblerait alors près de **6,6 millions** de personnes majeures (**13%** des effectifs de métropole). **En 2030**, cette population apporterait ainsi, **sous réserve du maintien des taux d'activité de ces populations observés au RGP de 1999**, plus de **3,3 millions d'actifs**, dont plus de **1,2 million d'actives** à la main-d'œuvre totale de métropole (soit **13%** de celle-ci, et **10%** de la main-d'œuvre féminine totale en métropole).

Si l'on se reporte aux **naissances projetées en 2030**, dans un peu plus de 25 ans, l'on note que les naissances provenant du seul groupe des populations des **Ménages Immigrés** (au RGP de 1999), originaires d'Afrique (Maghreb compris) et de Turquie, résidant sur le sol métropolitain pourraient déjà en représenter **24 %** du total des naissances, **31 %** dix ans plus tard, en 2040. Mais si l'on redresse ce pourcentage en tenant compte, selon ce qui précède, de l'ordre de grandeur de la sous estimation des effectifs de cette population au recensement de 1999, l'on parvient ainsi, comme on vient de le voir, **sur la base du maintien, d'une part de ces comportements féconds, stabilisés depuis plus de 10 ans déjà, et d'un solde migratoire annuel de 59.000 personnes**¹⁷ **d'autre part (sur la base des données de l'AGDREF en 1999**¹⁸), à des chiffres notablement plus importants, qui pourraient

¹⁷ En réalité, ces projections des populations des ménages immigrés (au RGP 1999) et de leurs descendants d'origine africaine, maghrébine et turque **sont d'ores et déjà dépassées, car fondées sur les flux AGDREF de 1999, nettement inférieurs aux flux d'immigrants publiés dans le rapport Lebon 2002** (André Lebon : "*Immigration et présence étrangère en France en 2002.*", Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, Direction de la Population et des Migrations, pp. 134, La Documentation française, Paris, Mai 2004), **tenu sous embargo jusqu'au 14 avril 2004 (après les élections régionales).**

¹⁸ **Il faut en outre faire observer :**

1°) que le chiffre de l'AGDREF **ne prend pas en compte les entrées permanentes étrangères illégales ou clandestines,**

2°) que les effectifs des départs annuels spontanés, en tout état de cause modestes en comparaison de ceux des entrées annuelles pour ces nationalités, concernent des **effectifs statistiquement plus âgés que les entrées, car intervenant surtout après l'âge de 40 ans, soit après les âges de pleine fécondité.**

approcher le tiers (30%) des naissances totales en Métropole dès 2030, et 39% dix ans après en 2040¹⁹.

Or, 18 années plus tard, les naissances de l'année 2030 et 2040 donneront lieu à des adultes. Il est donc déjà possible d'avancer qu'avant la moitié du siècle, **et surtout si en outre le rythme des entrées annuelles se renforce encore entre temps (à la suite de l'admission de la Turquie comme membre de l'Union Européenne, puisqu'alors la politique d'immigration aura déjà été placée depuis 2004²⁰ sous le contrôle de la Commission Européenne), ou même ne faiblit pas**, entre le tiers et 40 % des Français, enfants et jeunes adultes, pourraient être de cultures africaines, Nord africaines ou turque. **En outre, pour leur très grande majorité, ces jeunes communautés seront de culture musulmane.**

Dans toutes ces projections de population « *d'origine étrangère* », il n'a pas été tenu compte des Français originaires des DOM-TOM que l'on peut estimer aujourd'hui à environ 600.000.

Trois facteurs se conjuguent donc pour conduire à une telle situation :

1. **D'abord la faiblesse de la fécondité des Français d'origine qui ne remplacent plus leur génération (soit un déficit de -20%²¹).**
2. **Ensuite la persistance des courants migratoires observés aujourd'hui.**
3. **Le maintien enfin de la fécondité des populations originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique noire et de Turquie au niveau actuel²² (de l'ordre de 3 enfants par femme).**

Ces chiffres, **qui ne sont évidemment que des projections et des ordres de grandeur**, appellent néanmoins à la réflexion.

Car il est **difficile de croire qu'un basculement démographique d'une telle amplitude pourrait prendre place sans entraîner des conséquences majeures sur le plan économique, politique, sociologique et culturel dans la France de demain.**

C'est bien l'ensemble de la société française et son identité qui vont désormais être en jeu.

Les développements qui précèdent sont extraits de : Philippe Bourcier de Carbon : **"Essai de projection des populations d'origine étrangère, résidentes en Métropole, observées au Recensement Général de la Population du 08 mars 1999."**, actes du colloque de l'Institut de Géopolitique des populations : « *Ces migrants qui changent la face de l'Europe* », IGP, 10-11 octobre 2003, Palais du Luxembourg, Paris, IGP-l'Harmattan, 2004.

Cf. aussi document ci-joint : Groupe **X-Démographie-Economie-Populations**, Exposé du mardi 6 avril 2004 : « **Evolution des populations d'origine étrangère** ».

7/ Notre mouvement œuvre au développement de l'Alsace au cœur de l'arc rhénan. Dispose-t-on de données démographiques particulières pour cette zone, ou connaît-elle globalement la même évolution que le reste de l'Europe occidentale ?

Les seules sources régionales dont on dispose sont publiées par l'insee : que ce soit par sa maison mère nationale parisienne (Recensement, Etat-civil par sa publication « La situation démographique en ... », Enquête *Famille*, ou enquête *Emploi*, ou par les publications de sa Direction régionale.

Par ailleurs, le ministère de l'intérieur publie en fin d'années un rapport détaillé, soumis au parlement, sur les titres de séjour des étrangers (AGDREF). On peut aussi consulter le rapport statistique du Haut Conseil à l'Intégration, ainsi que le rapport de la Direction de la Population et des Migrations du Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, publié chaque année à la Documentation française (rapport Lebon).

¹⁹ En comparaison du scénario « Central » des dernières projections de la population métropolitaine récemment publiées par l'INSEE.

²⁰ Les décisions communautaires étant prises à la "Majorité qualifiée" depuis le 1^{er} mai 2004 en vertu du Traité de Nice.

²¹ En terme de fécondité du moment.

²² Stabilisé en Métropole depuis 1990 selon l'INSEE.

On peut par ailleurs consulter les publications de l'unedic sur le chômage.
Enfin, on pourra consulter les statistiques régionales d'Eurostat, de l'Union Européenne.

D'une manière générale, les caractéristiques démographiques de l'Alsace tendent de plus en plus à s'apparenter à celles des länders allemands limitrophes.

8/ Comment expliquez vous les analyses totalement contradictoires entre, d'une part, le Conseil Economique et Social qui estime que la France a besoin de plusieurs centaines de milliers d'immigrés dans les prochaines décennies alors que, d'autre part, Jacques Dupâquier Yves Marie Laulan ont évoqué, à la suite de Jean-Paul Gourevitch, des « *chiffres qui font peur* » concernant l'immigration ?

L'article du Figaro, intitulé « *ces chiffres qui font peur* » **ne reprenait pas en réalité les publications de cet auteur, mais mes propres évaluations présentées lors du colloque d'octobre 1983, au Sénat, et qui ont été publiées depuis lors dans les actes de ce colloque « Ces migrants qui changent la face de l'Europe » : "Essai de projection des populations d'origine étrangère, résidentes en Métropole, observées au Recensement Général de la Population du 08 mars 1999."**, actes du colloque de l'Institut de Géopolitique des populations : « *Ces migrants qui changent la face de l'Europe* », IGP, 10-11 octobre 2003, Palais du Luxembourg, Paris, IGP-l'Harmattan, 2004.
Bien entendu, ces analyses, fondées **sur les données officielles, et toujours non-contestées scientifiquement**, détonnent en France face au conformisme des analyses officielles *politiquement correctes*, **martelées par des médias complaisants**.

9/ Alors qu'un ¼ des naissances dans nos maternités sont d'origine non-européenne, une politique nataliste n'entraînerait-elle pas un renforcement des naissances des populations non-européennes dont le taux de natalité est le double de celui des Français de souche ? N'est-il pas statistiquement déjà trop tard pour régler le problème des flux migratoires avec la seule politique nataliste ?

Il s'agit là **d'UNE ERREUR TRAGIQUE**, point de vue très couramment exprimé par des non-démographes, tout à fait incapables, du fait de la désinformation universelle et systématique sur ce sujet, de comprendre la gravité mortelle et **les EFFETS MONSTRUEUX ET UNIVERSELS** de la dynamique démographique d'inversion des pyramides des âges, impulsée par une politique de **NON-REEMPLACEMENT des générations** poursuivie depuis plus de trente ans, comme c'est le cas en France et en Europe.

D'abord, la **rapidité de la croissance des populations d'originaires du tiers-monde**, installées en France (doublement en 20-25 ans au rythme actuel) **dépend surtout des rythmes d'entrées annuelles des jeunes filles et des jeunes femmes immigrées sur le sol national, beaucoup plus encore que de leur fécondité**.

Ensuite **les fortes proportions des naissances de ces populations** en métropole, issues de ces populations plus fécondes que la population autochtone, **dépendent surtout de la sousfécondité extraordinaire des françaises de souche de 20 à 40 ans depuis les années 70 (de l'ordre de 1,5 à 1,6 enfants par femme). DUE A 30 ANNEES DE DEMANTELEMENT SYSTEMATIQUE DE LA POLITIQUE FAMILIALE MISE EN PLACE EN 1945**, qui a accéléré leur paupérisation **RELATIVE** (cf. Philippe Bourcier de Carbon : "*Politique familiale : 30 ans de démantèlement progressif*", Liberté Politique, Printemps 2000, n°12, Paris, Ed. F-X. de Guibert, 2000, pp. 109-124).

Enfin, **LA FECONDITE DES JEUNES FEMMES REpond EN REALITE PARFAITEMENT AUX FLUCTUATIONS DE LEURS NIVEAUX DE VIE RELATIFS MOYENS**, en comparaison de ceux des adultes plus âgés, des seniors en particulier, dégagés des charges familiales, qui dominent désormais politiquement, économiquement et socialement nos sociétés du fait du processus d'inversion de la pyramide des âges, après 30 ans de non-remplacement des générations (cf. infra)..

Ce qui est en cours depuis les années 70 comporte en fait deux volets complémentaires : 1°) enclencher l'implosion des populations autochtones d'Europe occidentale (donc de culture

chrétienne), 2°) poursuivre des politiques favorisant leur substitution par des populations du tiers-monde de culture musulmane

Ces thèmes, que ce soit le mécanisme général totalément méconnu de l'implosion démographique contemporaine, ou les étapes, elles aussi totalement méconnues, du démantèlement progressif de la politique familiale qui avait pourtant valu à la France son magnifique redressement des "trente glorieuses" constituent en fait un sujet gigantesque, d'une importance vitale pour tous les Français, sur lequel nos contemporains n'ont en réalité que des conceptions absurdes entièrement faussées par une désinformation constante et déterminée, parfaitement sous influence.

En réalité, **les évolutions démographiques des nations NE DOIVENT RIEN A LA FATALITE**, mais sont susceptibles (comme le passé nous en a déjà fourni la démonstration) d'être enrayées par des politiques appropriées poursuivies avec tenacité par les réels dirigeants, groupes et réseaux ,et hommes d'influence décisive des sociétés.

Ces politiques, poussées durant une génération, c'est à dire pendant une trentaine d'années, sont alors susceptibles de TRANSFORMER RADICALEMENT LA DONNE GEOPOLITIQUE INTERNATIONALE : on mesure ainsi l'importance capitale d'un tel enjeu, et *a contrario* l'on réalise les possibilités qui s'offrent à des groupes d'influence puissants (et à présent mondialistes) qui chercheraient à miner et à neutraliser toute politique de redressement démographique, en agissant en particulier sur l'opinion publique, en flattant la démagogie, et en orientant les mentalités dans un sens systématiquement malthusien.

LE SUJET DE LA DENATALITE, DU MECANISME D'IMPLOSION DEMOGRAPHIQUE ET d'INVERSION des PYRAMIDES des AGES EST SI FONDAMENTAL ET SI MECONNU

que je me sens obligé de vous faire suivre cet extrait d'une de mes récentes conférences sur le sujet (Philippe Bourcier de Carbon : "*La Menace démographique.*", in Colloque « *Une Défense pour la France : contre quelles menaces ?* », 19 novembre 2002, ANOCR, Paris, novembre 2002).

La dénatalité et les leçons de l'Histoire d'abord.

L'enjeu démographique de la dénatalité s'est imposé depuis bien longtemps à la France. **Sur ce sujet les enseignements obstinés de l'Histoire nous furent fort cruels.**

Dès les années 1880, alors que la fécondité ne cessait de baisser en France depuis un siècle, et face à l'extraordinaire montée en puissance de la jeune Allemagne de Bismarck qui ne cachait plus sa volonté d'hégémonie sur l'Europe, politiques et militaires français **furent bien obligés** de reconnaître dans la dénatalité, et dans ses conséquences, une menace majeure pour l'indépendance et la sécurité de la nation.

Avec une fécondité double de la fécondité française, la jeune population allemande, en croissance de plus de 1% par an, surpassait en effet, depuis sa victoire de 1870 sur la France, de plus en plus en nombre une population française qui stagnait autour des 36 à 38 millions d'habitants, et qui continuait à vieillir depuis un demi-siècle.

De 1871 à 1914, la population allemande passait ainsi de 41 à 68 millions d'habitants, tandis que les générations allemandes, nées au cours de cette période, devenaient deux à trois fois plus nombreuses que les générations françaises. En 1905, les menaces allemandes se précisant, le gouvernement fut contraint de doubler les classes d'appel sous les drapeaux en portant à deux ans la durée du service militaire obligatoire : la démographie faisait alors irruption dans le champ de la chose militaire *stricto sensu*.

A l'époque, journaux et politiciens traitaient publiquement de la gravité des dangers de ces déséquilibres démographiques croissants, et l'opinion publique en était tenue correctement informée. A tel point que, de tous horizons politiques, les personnalités des plus prestigieuses, dont Charles Richet, qui allait recevoir le prix Nobel de médecine, ou Emile Zola, rejoignirent Jacques Bertillon pour fonder en 1896 *l'Association Nationale pour l'Accroissement de la Population Française*, bientôt reconnue d'utilité publique en 1913 et placée sous le haut patronage du président Raymond Poincaré.

Après la saignée du premier conflit mondial, qui laissait la France, victorieuse, mais exsangue de la perte de plus de 1,5 millions de ses jeunes hommes au front, traumatisme dont elle ne put jamais entièrement se relever, **les plus grandes plumes s'exprimèrent sur la menace démographique dans la presse de l'entre deux guerres**, d'autant que le nombre des décès l'emportait alors souvent sur celui des berceaux, tandis que, avec Adolphe Landry et le jeune polytechnicien Alfred Sauvy, les

plus célèbres hommes politiques, économistes et démographes collaboraient à la revue de *l'Association Nationale*.

On se souvient de la petite phrase d'Aristide Briand, lancée à l'occasion de Rapallo°: *je fais la politique de notre natalité !*

Il fallut pourtant que la tragédie s'annonçât à nouveau imminente, dès la fin de 1938, pour que, secondé par Alfred Sauvy, ancien conseiller de Spinasse, ministre des Finances du Front populaire, l'ancien ministre radical du Travail, l'économiste Adolphe Landry²³, parvint enfin à décider le Président du Conseil Daladier, et Reynaud, son ministre des Finances, de l'absolue nécessité de prendre des mesures réellement susceptibles de redresser l'évolution démographique calamiteuse du pays : tout à leur angoisse devant l'imminence du second conflit mondial, ils résolurent **d'imposer** sans plus tarder aux parlementaires les célèbres **décrets-loi du 12 novembre 1938 et 29 du 29 juillet 1939 « relatifs à la famille et à la natalité »**, aujourd'hui connus comme **« Code de la Famille »**. Daladier et Reynaud avaient en outre institué en **février 1939** un **« Haut Comité de la Population »** où, en liaison directe et permanente avec la Présidence du Conseil et **sous l'autorité de Landry, siégeaient les fondés de pouvoir de 7 ministres, dont celui des Finances**. Ce Comité, auquel participaient des dirigeants de la **« Fédération des familles nombreuses »** et de l' **« Alliance nationale »**, fut chargé de préciser la nouvelle législation, et d'en proposer les décrets d'application.

Alors que les désastres du second conflit mondial touchaient à leur fin, reprenant cette démarche à son compte, voici plus de cinquante ans, **au milieu des ruines, avant même la fin des combats**, le Général de Gaulle, **qui mesurait depuis longtemps le poids de la dénatalité dans la tragédie nationale**, s'exprimait ainsi le **2 mars 1945** devant l'Assemblée Consultative : *« De quelque façon que nous organisions notre travail national, nos rapports sociaux, notre régime politique, notre sécurité même, s'il est acquis que, décidément, le peuple français ne se multiplie plus, alors la France ne peut plus rien être qu'une grande lumière qui s'éteint. Mais, dans ce domaine encore, rien n'est perdu pour peu que nous sachions vouloir. (...) Un grand plan est tracé qui va comporter des avantages attribués aux uns, des sacrifices imposés aux autres, pour qu'à tout prix soit obtenu le résultat vital et sacré. »*.

Dès le lendemain, par ordonnance datée du **3 mars 1945**, le général de Gaulle constitue l' **« Union Nationale des Associations Familiales »** pour être **« le plus ferme soutien du gouvernement dans l'œuvre de redressement démographique qu'il a résolu d'entreprendre »**. Le **12 avril 1945**, de Gaulle rétablit le **« Haut Comité consultatif de la population et de la famille »** **rattaché à la Présidence du Gouvernement** **« pour être consulté sur toutes les mesures concernant la protection de la famille et le développement de la natalité... »**, et **il tient, malgré toutes ses obligations, à en présider lui-même toutes les séances**.

C'est encore de Gaulle **qui contraint sévèrement son ministre des Finances**, en dépit de toutes les urgences qui l'accablaient alors, à inclure dans la loi de finances du **31 décembre 1945** le système du quotient familial qui introduit **le principe de la capacité contributive des familles** liée au nombre de leurs enfants. C'est sa volonté qui inspirait la loi du **22 août 1946** qui restaurait le **principe de la compensation des charges familiales** en indexant de plein droit les allocations familiales et l'allocation de salaire unique, **non sur les prix, mais sur le salaire** horaire minimum du manoeuvre de la métallurgie, **mesure qui, seule, préserve la place des familles dans la société, et, seule, leur évite une marginalisation insidieuse en prévenant la dégradation de leur niveau de vie par rapport aux autres catégories de la population**.

Par les ordonnances d'octobre et novembre 1945, le gouvernement de Gaulle instaurait en outre la **« Sécurité Sociale »**, en même temps qu'il créait l' **« Institut National d'Etudes Démographiques »**, confié à Alfred Sauvy, et dont la mission était alors en particulier d'alerter les autorités et l'opinion publique sur l'évolution démographique du pays .

²³ C'est aux travaux d'Adolphe Landry que l'on doit la redécouverte de l'œuvre fondamentale, alors tombée dans l'oubli, de l'économiste et financier franco-irlandais Richard Cantillon.(1697-1734), contemporain du Régent et de John Law, l'un des principaux pères de l'économie politique. Le désormais célèbre chapitre XV sur **« La multiplication et le décroissement des peuples... »** de son ouvrage posthume, rédigé dès 1730, **« Essai sur la nature du commerce en général »**, énonce pour la première fois les principes fondamentaux de la démo-économie. La pensée de Richard Cantillon n'aura cessé de nourrir les méditations d'Adolphe Landry et de son disciple Alfred Sauvy ; ellet sera à l'origine de leur conception d'une politique familiale nataliste pour la France fondée sur le **« Principe de Compensation »** et sur la préservation du revenu **relatif** des familles. L'ouvrage de Cantillon étant devenu depuis très longtemps introuvable, fut réédité en 1952 par l'INED à l'initiative d'Alfred Sauvy.

Etaient alors fermement confirmés les trois piliers du renouveau démographique du pays, lequel ouvrait dès lors à la nation la voie de l'embellie économique, et permettra enfin à la France de recouvrer son rang dans le monde dans les années 60 :

1°) le principe de « *Compensation des charges familiales* » d'abord, selon lequel, de droit, les allocations familiales sont indexées sur le salaire de base et non sur les prix, préservant ainsi la place des familles dans la société.

2°) le principe de la distinction entre la politique familiale et la politique égalitariste de « *distribution des revenus* » ensuite, selon lequel la politique familiale, n'étant rien d'autre qu'un investissement de la nation dans sa jeunesse, les allocations familiales, ayant le caractère de simple compensation d'investissements privés à intérêt collectif, doivent, de droit, demeurer indemnes d'imposition sur le revenu.

Ayant en outre un caractère d'assurance, c'est à dire de retour sur cotisations, les allocations familiales ne doivent pas, de droit, être non plus soumises à « conditions de ressources ».

3°) le principe de la « *capacité contributive*²⁴ des familles » enfin, qui instaure le quotient familial dans le calcul de l'impôt sur le revenu des familles : non pas « à revenu égal, taux d'imposition égal », mais « à niveau de vie égal, taux d'imposition égal », ce qui traduit ainsi le principe général du « droit à la reconnaissance de sa capacité contributive » proclamé en 1948 dans la déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies.

La mise en œuvre de ces principes aura rapidement transformé le simple rattrapage des naissances d'après-guerre, en un véritable « *printemps démographique* » de la France, qui s'est maintenu jusqu'au tout début des années 70.

Ces principes auront été, en effet, tant bien que mal, maintenus par les gouvernements successifs de la quatrième République, qu'il faut créditer à la fois de la reconstruction du pays et de la mise en œuvre de son renouveau démographique²⁵, poursuivi à son tour par le général De Gaulle dans la décennie 60, au cours de la période que l'on appelle aujourd'hui, après Jean Fourastié, celle des « *trente glorieuses* » de la France.

Il importe de bien souligner que ce « *printemps démographique* » du pays procède d'un changement d'attitude, au cours de cette période, des familles des classes moyennes qui, leur place alors restaurée dans la société sous l'effet de cette politique familiale, avaient abandonné leurs réflexes malthusiens des années 30, pour renouer alors avec la natalité.

Il est fallait bien commencer par nous souvenir de la part prise par la dénatalité dans les deux tragédies qui ont frappé la nation au cours du XXème siècle, et par rappeler la pleine conscience de la gravité de l'enjeu démographique qui habitait les artisans de son redressement, qui inspirait leur action, et qu'ils ont su insuffler aux responsables des medias.

Mais, depuis 30 ans, la politique familiale de soutien à la natalité a été démantelée, et la dénatalité a fait son retour, en engageant la France dans l'inversion de sa pyramide des âges, et en enclenchant le processus du déclin de sa population.

Cette situation est désormais analogue, voire pire encore, chez nos partenaires de l'Union Européenne.

Poussées par des considérations idéologiques, les majorités successives ont depuis les années 70 promulgué de nouvelles législations qui, en banalisant le divorce et l'avortement, en promouvant de nouvelles formes juridiques d'union (pacs), ont aboli les privilèges et protections dont jouissaient encore les familles. **Elles les ont précarisées dans le corps social** en affaiblissant toutes leurs protections juridiques, alors que les trois piliers qui fondaient le soutien de la natalité en France, avaient commencé à être, tour à tour, mis en brèche, et **d'abord le premier, celui de l'indexation sur le salaire** de base du manœuvre, abandonné dès la fin des années 60.

Poussés en effet par des motifs de clientélisme électoral, les gouvernements successifs se sont tous attachés, les uns après les autres, à dénaturer la politique familiale en France depuis plus de 30 ans, en l'éloignant sans cesse du soutien initial à la fécondité du pays prévu par le législateur de

²⁴ Principe de *Capacité contributive* déjà inscrit dans la liste des Droits de l'Homme depuis 1789.

²⁵ Peut-être paradoxalement, est-ce précisément l'instabilité institutionnelle de la IVème République qui a interdit, durant les 12 ans de ce régime, aux politiciens de l'époque toute tentative de remise en cause des principes de la politique familiale plébiscités par le pays à la Libération.

1945, pour la spécialiser dans l'assistanat, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et la lutte contre le chômage.

Toujours plus nombreuses, des prestations, de plus en plus étrangères aux finalités propres de la politique familiale, furent de plus en plus souvent imposées au budget de la branche « *Famille* » de la Sécurité Sociale :

- 1°) des politiques de relance de l'emploi, ou de résorption du chômage,
- 2°) des politiques de logement social ou d'aide au logement, sans condition de présence d'enfants,
- 3°) des politiques sociales en faveur des invalides,
- 4°) des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Ainsi, sur 45,7 milliards d'Euros (près de 300 milliards de F.) de « prestations familiales » versées en 2003 en métropole, moins de 21 milliards d'Euros (136 milliards de F), soit à peine plus de 45%, ne concernent plus les objectifs propres à la politique familiale, c'est à dire l'entretien et la naissance des enfants, et plus des 3/4 du volume de ces prestations sont désormais soumises à conditions de ressources. Les Allocations familiales stricto sensu ne se montent plus en 2003 qu'à 10,9 milliards d'Euros (71,5 milliards de F), ne représentent même plus le quart (23,9%) de l'ensemble des « prestations familiales » versées par les CAF en Métropole. Elles concernent pourtant directement les quelques 11 millions d'enfants bénéficiaires des 6,2 millions de familles sur lesquelles repose en réalité la pérennité physique de notre pays !

Au cours des dix dernières années, de 1993 à 2003, quand la masse des prestations regroupées sous la rubrique « prestations familiales » aura augmenté en volume de 7,3 milliards d'Euros 2003 (19,1%), passant de 38,3 à 45,7 milliards d'Euros, les seules prestations directement liées aux naissances et à l'entretien des enfants auront pratiquement stagné en volume, n'augmentant que de 0,3 milliard d'Euros 2003 en dix ans (moins de 2%), passant en volume de 20,4 à 20,7 milliards d'Euros 2003.

Et pourtant, au cours de ces dix dernières années la richesse nationale (PIB) s'accroissait en volume de 250 milliards d'Euros 2003 (19,2%), passant de 1.306 à 1.557 milliards d'Euros 2003. Or, dans le même temps, le volume des Allocations Familiales stricto sensu, base de la politique familiale de la France, qui soutient sa fécondité, aura même régressé notablement, perdant 0,8 milliards d'Euros 2003 (soit un recul de 7%) en étant ramené de 11,8 à moins de 11 milliards d'Euros 2003, pour ne même plus constituer le quart des prestations familiales, quand elles en représentaient encore 31% il y a encore 10 ans en 1993 et 38% il y a 15 ans en 1988. En 2003, les allocations ne représentent donc plus que 0,7% du PIB, soit moins de trois fois moins que dans les années 60.

L'effort de la nation pour soutenir sa fécondité, et lui éviter de tomber sous le seuil de remplacement des générations afin de prévenir ainsi la dénatalité, est donc aujourd'hui trois à quatre fois plus faible que durant les années 50 et 60, traduisant bien la marginalisation impressionnante de la place réservée depuis lors aux enfants, aux jeunes et aux familles dans les priorités collectives du pays.

Aujourd'hui en effet, il ne reste plus grand chose des principes de 1945 qui avaient valu à la France son magnifique redressement d'après guerre, le démantèlement des trois piliers qui fondaient sa politique familiale exemplaire et soutenaient sa natalité, étant à présent accompli, et sa législation en passe d'être fondue dans le moule malthusien de l'Union Européenne.

En conséquence, l'indice conjoncturel de fécondité, encore proche en France de 2,5 enfants par femme en 1970, crève dès 1974 le plancher du simple remplacement des générations de 2,1 enfants par femme, pour fluctuer, depuis 1976 et jusqu'à aujourd'hui, autour de 1,8 enfants par femme, grâce au reliquat des prestations familiales.

Du reste, cet indice fluctue autour de 1,4-1,5 enfant par femme pour l'ensemble de l'Union européenne, où il n'atteint même plus le seuil de remplacement dans aucun état membre, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne enregistrant des records d'infécondité, entre 1,2 et 1,35 enfant par femme, ainsi que dans les nouveaux pays d'Europe centrale membres de l'Union. En terme de descendance finale, les générations postérieures à 1963 ont cessé en France d'assurer leur simple remplacement, comme l'INSEE le reconnaît désormais.

L'indice conjoncturel de fécondité restant en France, depuis 1974, inférieur de 15% en moyenne au seuil de remplacement, il s'ensuit que la dénatalité, dont le pays avait déjà eu tant à souffrir au cours de la première moitié du siècle, est désormais de retour en France depuis près de trente ans, effritant sans cesse depuis lors la base de la pyramide des âges de sa population, et réduisant

régulièrement depuis 1974 les effectifs de ses enfants et de ses jeunes gens âgés de moins de 20 ans, dont le nombre aujourd'hui n'atteint même plus les 15 millions, alors que, jusqu'en 1974, ce nombre avait augmenté en 24 ans de plus de 4 millions depuis 1950.

Ainsi, la France, et bien plus encore l'Union Européenne comme, du reste le Japon et même l'ensemble du monde développé, présentent aujourd'hui des pyramides de population en inversion rapide, trente années de sous-fécondité, insuffisante pour remplacer leurs générations, n'ayant cessé d'en réduire la base (vieillessement *par le bas*), tandis que, concentrés depuis au moins 25 ans sur la survie des seniors âgés de plus de 50 ans, les progrès du recul de la mortalité en gonflent le sommet (vieillessement *par le haut*).

En raison de l'allongement de la vie moyenne, qui a augmenté depuis une génération de près d'un an tous les quatre ans, l'espérance de vie à la naissance atteint aujourd'hui en France 75 ans et huit mois pour les hommes et 83 ans pour les femmes, près de 21 ans, et plus de 25 ans et demi leur restant à vivre à 60 ans.

En France en effet, comme dans les autres sociétés développées, cohabitent désormais quatre générations, et peut-être même 5 générations d'ici à une trentaine d'années, si l'on en croit les spécialistes de la biologie et de la longévité humaine, ce qui constitue un modèle de société encore inconnu dans l'histoire séculaire des sociétés, des cultures et des valeurs.

Cependant, sur le long terme, c'est-à-dire sur 50 ans et plus, - ce qui n'est rien dans la vie multiséculaire de nos peuples - bien plus encore que la baisse de la mortalité, même celle de la mortalité aux grands âges, c'est avant tout la chute de la fécondité des populations qui préside à leur vieillissement et aux déformations de leurs pyramides des âges, et qui en est le principal moteur.

Or 50 ans continue pourtant à constituer en réalité une ligne de partage objective des pyramides des âges dans toute société humaine au regard du processus de la dynamique démographique : cet âge marque, en moyenne, l'intervention de la ménopause féminine, et leur sortie statistique des âges biologiques de la reproduction humaine.

Dans toutes les populations humaines en effet, quel que soit leur degré de santé ou d'opulence, les âges biologiques qui permettent la reproduction ne concernent que les femmes âgées de 15 à 49 ans révolus, soit seulement 35 ans de la vie d'une jeune femme, ou encore 35 générations féminines successives dans la pyramide des âges de la population.

Cependant, le mode de vie qui prévaut, en France comme partout dans les sociétés développées (allongement des études, indépendance et travail des jeunes femmes, etc.), et qui caractérise la vie moderne, retarde la formation des couples, et l'apparition des premières naissances bien au-delà de l'âge de 20 ans jusqu'à maintenant 30 ans.

On constate aujourd'hui par exemple, en France comme dans les pays de l'Union, que près de 85% des naissances annuelles ne procèdent plus que de mères âgées de 25 à 39 ans révolus.

C'est-à-dire que dans nos sociétés la fonction de reproduction biologique de la population n'est plus, en fait, assurée que par 15 générations, et qu'il ne reste plus, en pratique, aux jeunes femmes, que 15 années seulement pour constituer leur descendance.

Ainsi, les naissances qui voient le jour chaque année dans nos sociétés, ne dépendent plus, principalement, que des comportements et des décisions prises par les effectifs féminins de ces seules quinze classes d'années d'âge, situées entre 25 ans et 39 ans révolus, effectifs dont la proportion ne cesse de décliner dans les populations **majeures** (âgées d'au moins de 18 ans) vieillissantes.

Notre mode de vie a désormais réduit ainsi de près de 60% le potentiel de reproduction biologique primitif de nos populations en termes d'années effectives de constitution de la descendance, lors même que la durée de vie moyenne des femmes s'allonge et dépasse aujourd'hui 80 ans : ainsi, en France, où l'espérance de vie des femmes n'atteignait pas encore 60 ans au cours du premier quart du XXème siècle, la durée de la vie féconde réelle d'une femme occupait alors, en moyenne, plus des deux tiers du cours de sa vie d'adulte. Et à présent que la durée de vie moyenne des Françaises approche 83 ans en ce début de XXIème siècle, **leurs quelques quinze années de vie féconde effective ne représentent même plus le quart de la durée de leur vie d'adultes.**

Corrélativement la place des générations féminines concernées par ces âges de fécondité effective s'est réduite dans des proportions analogues au sein des pyramides des âges des populations adultes de nos sociétés avancées.

Par conséquent, et il s'agit là un point capital, c'est, d'une manière générale, la place que nos sociétés sont prêtes à concéder aux jeunes adultes âgés de moins de 40 ans, et surtout aux

jeunes femmes, qui en réalité conditionne de manière décisive leur fécondité actuelle et future, c'est à dire la pérennité même de ces sociétés.

Economiquement et politiquement, le vieillissement démographique pèse sur la fécondité.

Concepts économiques et financiers et générations dans nos sociétés vieillissantes.

Les **revenus primaires** c'est à dire les **revenus non redistribués** par les systèmes étatiques ou sociaux, c'est-à-dire indépendants des processus de décision collective, **donc non tributaires d'options politiques**, sont de nature très différente, selon qu'ils proviennent d'un **travail direct (revenus du travail)**, ou bien de la mise en œuvre d'un **patrimoine** ou de **placements de capitaux (revenus des capitaux)**.

Ils procèdent du partage entre salaires et profits de ce que les économistes appellent *la valeur ajoutée* : l'amortissement une fois réalisé, ce partage rémunère les **salaires** des ouvriers ou des employés, comme les **profits** des entrepreneurs et les **dividendes** des actionnaires.

De même, le **patrimoine immobilier** engendre, lui aussi, des revenus nets, provenant des **loyers payés par les locataires, qui rémunèrent les propriétaires** (ainsi toute crise des logements avantage les propriétaires – c'est-à-dire statistiquement les seniors - au détriment des locataires).

Mais statistiquement parlant, ces deux sortes de revenus, ceux du travail et ceux des capitaux, ne concernent pas du tout de la même manière les générations qui cohabitent dans une population.

Un jeune adulte cherche en effet, après ses études, à obtenir un emploi et un logement, pour devenir le plus souvent **un salarié et un locataire**, s'il parvient à échapper au chômage.

C'est entre les âges de 20 et 40 ans qu'il lui faudra donc s'insérer dans la population adulte, chercher à fonder une famille, et envisager la mise au monde d'enfants, alors qu'il n'a, bien sûr, pas encore eu le temps de se constituer un patrimoine à partir de ses épargnes.

C'est alors l'âge de l'endettement lourd : c'est en effet l'âge où ils doivent s'endetter pour acheter leurs logements, acquérir leurs exploitations, leurs fonds de commerce, ou leurs cabinets et leurs clientèles.

Ce n'est donc qu'**une fois passée la cinquantaine, que les revenus du patrimoine commencent à compter de plus en plus dans les revenus.**

Les salaires et revenus du travail concernent donc surtout les jeunes adultes, quand les dividendes, loyers et revenus du patrimoine et des capitaux, ajoutés à la masse des revenus de transfert, déterminent le niveau de vie des personnes âgées d'au moins 50 ans.

Les emprunts concernent principalement les jeunes adultes dans nos sociétés, tandis que les prêts, directs ou indirects, par le jeu des placements financiers, concernent surtout les seniors et les personnes âgées.

Aussi l'inflation pénalise-t-elle sévèrement les seniors d'une société, tandis qu'elle aurait plutôt tendance à soulager la charge des jeunes adultes. A l'inverse ce sont les jeunes adultes qui sont les plus touchés par la récession ou la déflation dans nos sociétés. Et les fluctuations des **taux d'intérêts réels** (taux d'intérêts déflatés du taux de la hausse des prix) ont des effets similaires, leur hausse avantageant plutôt les seniors, quand leur baisse soulage les jeunes adultes. ***L'on comprend mieux ainsi, à présent que la France ou l'Union européenne, dont les pyramides des âges s'inversent, sont économiquement et politiquement dominées par les seniors, - comme nous le verrons un peu plus loin - pourquoi la lutte contre l'inflation s'y trouve désormais sacralisée au rang de priorité absolue des gouvernements, quels que soient par ailleurs les coûts et les souffrances qu'une telle priorité puisse imposer aux jeunes adultes.***

On peut d'ailleurs, démontrer théoriquement, et vérifier statistiquement, qu'une hausse des **taux d'intérêt réels** tend à exercer une double pression à la baisse sur la fécondité de la population : d'une part en induisant une hausse des niveaux de vie relatifs des seniors et retraités, par rapport à celui des jeunes actifs, elle contribue à dégrader le niveau de vie de ces derniers vis à vis de leurs aînés, ce qui déprime - comme on va le voir plus loin - leur fécondité. Et d'autre part, en étant susceptible de pousser le taux d'épargne à la hausse, ou, tout au moins, de freiner sa baisse éventuelle, elle obère les capacités d'endettement et d'insertion dans la société des jeunes actifs, retardant ainsi unions et naissances.

En concentrant de plus en plus chez les seniors et les personnes âgées les porteurs d'actifs financiers, le vieillissement démographique élève régulièrement **l'âge moyen des détenteurs d'actifs financiers, ce qui tend à accroître la préférence pour le présent des prêteurs, et par suite pousse à la hausse des taux d'intérêt réel**, et freine l'expansion économique et démographique.

On voit donc que le fonctionnement de la machine économique et financière déplace la situation relative des jeunes adultes **par rapport à celle des seniors dans la société**. En particulier, celle-ci sera tributaire de toute modification substantielle du partage de la valeur ajoutée entre **salaires et profits**, de toute fluctuation notable des **taux d'intérêts réels**, ou de tout déplacement notable des taux de **chômage**. La dégradation de la place réservée aux jeunes adultes pèsera sur la fécondité de la population, comme on va le voir, risquant d'accentuer encore son vieillissement et d'accélérer l'inversion de la pyramide des âges.

Ajoutons qu'aujourd'hui le recul de la mort aux grands âges fait désormais émerger statistiquement ce que certains appellent un 4^{ème} âge dans nos sociétés, l'âge des handicaps de la vie après 75 ans, dont la société exige, au travers de ses systèmes étatiques, sociaux ou assurantiels, qu'ils soient pris en compte par la solidarité des plus jeunes dès leur insertion dans la vie adulte, comme le démontre le financement de l'APA *Allocation personnalisée d'autonomie* qui concerne déjà aujourd'hui près de 800.000 personnes (près de 4 mds d'Euros), et pour laquelle on enregistre plus de 1,5 millions de demandes nouvelles fin 2003.

Soulignons que la répartition de la charge, entre les jeunes adultes et leurs aînés, des besoins de retraite et des besoins de santé des seniors, couverts par les revenus de **transferts** des systèmes étatiques sociaux et assurantiels, conditionne fortement, elle aussi, la situation relative des jeunes adultes par rapport à celle des seniors dans la société.

Or la répartition de cette charge est le produit de processus de décisions collectives, c'est à dire qu'elle est largement conditionnée par le jeu du système politique dans nos sociétés, de plus en plus biaisé en faveur des seniors par le vieillissement des corps électoraux.

La dictature de l'Utilité RELATIVE des individus dans les sociétés de communication et d'images conditionne à présent plus que jamais les comportements féconds.

Lorsqu'il s'agit des comportements réels de nos contemporains dans les domaines qui débordent la sphère marchande *stricto sensu*, tels, par exemple, la mise en ménage, ou la décision d'avoir un nouvel enfant, plusieurs axiomes de la théorie de l'*Utilité* au sens classique, qui expliquent le comportement du consommateur, deviennent extrêmement fragiles, et certains, absolument irrecevables, car désormais tout à fait contraires aux réalités les plus évidentes.

C'est le cas surtout du présupposé de la théorie classique de l'*Utilité* selon lequel **le système de préférence de chacun ne dépendrait pas de celui d'autrui**.

La société actuelle, en effet, est aujourd'hui dominée par l'**omniprésence de l'image, des médias et de la télévision**. Non seulement les progrès des techniques ont fait chuter **les coûts des communications, mais aussi ceux des transports**, lesquels ont banalisé voyages et déplacements, et multiplié les occasions de comparer ses propres consommations à des normes et à des standards toujours plus généraux et lointains, issus de l'environnement médiatique.

De sorte que, comme l'avait déjà observé l'économiste Thorstein Veblen au début du siècle²⁶, et comme l'avait théorisé, après lui, James Duesenberry en 1949²⁷, et bien d'autres après lui, nos systèmes de préférences se réfèrent de plus en plus à des normes, et à des standards, qui nous sont étrangers.

Ainsi, ce n'est plus l'*utilité économique* au sens classique qui rend compte statistiquement de nos comportements, mais c'est bien plutôt ce que les économistes appellent l'**utilité relative** qui, de plus en plus, les déterminent.

Selon cette notion, ce qui explique le comportement de l'individu, **surtout dans la sphère non-marchande**, ce n'est pas tant la jouissance directe qu'il tire de ce qu'il peut consommer, **mais, bien**

²⁶ Thorstein Veblen (1857-1929) : "*The Theory of the Leisure Class*", Stanford, California, 1899.

²⁷ James S. Duesenberry : "*Income, Saving and the Theory of Consumer Behavior*", Harvard University Press, Harvard, Boston, Massachusetts, 1949.

plutôt, les comparaisons qu'il établit, consciemment ou non, en permanence entre sa propre consommation et celle d'autres groupes qui, dans son environnement, peuvent lui servir de termes de référence. Les notions de revenu relatif et de niveau de vie²⁸ relatif découlent directement de cette démarche.

Et bien sûr, à l'époque de la société de l'image et de la communication, dans un environnement médiatique quasi-universel et maintenant mondialisé, les effets de *l'utilité relative* deviennent désormais de plus en plus déterminants sur les comportements des ménages dans nos sociétés, comme le démontrent maintenant de nombreuses études statistiques et économétriques.

Ce n'est donc plus la croissance des revenus ou des niveaux de vie des jeunes adultes, en termes absolus, qui déterminent ou qui accélèrent la constitution et l'agrandissement des familles, c'est-à-dire qui stimulent une reprise de la fécondité, **c'est la croissance de leurs revenus relatifs, ou de leurs niveaux de vie relatifs, relatifs aux revenus et niveaux de vie des autres adultes de la société,** et surtout aux revenus et niveaux de vie de ceux qui sont dégagés des charges familiales, relatifs donc en particulier à **ceux des seniors** d'aujourd'hui, dont la place démographique, économique et politique ne cesse désormais de s'élargir dans nos sociétés, en conséquence de l'inversion des pyramides des âges de nos populations vieillissantes.

C'est d'ailleurs ce qui est bien vérifié par l'analyse économétrique des séries longues des **revenus par âge dans les trop rares comptes nationaux** qui permettent de les établir, comme c'est le cas par exemple de la comptabilité publique des Etats-Unis depuis 1929, ou de celle du Canada depuis 1931.

Soulignons en outre que les études statistiques sur les niveaux de vie des familles, publiées par l'INSEE, devraient prendre en compte toutes leurs charges fixes, et tout spécialement leur endettement, en défalquant leurs annuités de remboursement de leurs revenus, surtout lorsqu'il s'agit d'établir leurs niveaux de vie **relatifs** par rapport aux autres adultes, de même qu'un loyer fictif devrait être comptabilisé pour abonder les revenus des propriétaires de leur logement personnel, situation plus fréquente parmi les seniors.

C'est donc, de l'évolution de la position des revenus et niveaux de vie des jeunes adultes dans la pyramide des revenus du pays, c'est à dire de leurs revenus et niveaux de vie **relatifs** dans la Société, et plus généralement, de leur place dans la vie économique, dans la vie sociale et dans la vie politique de la Nation, que vont surtout dépendre les fluctuations de la fécondité, c'est-à-dire l'accélération ou le ralentissement du retournement des pyramides des âges de la population.

Il est du reste très symptomatique de devoir constater que toutes les études entreprises récemment pour tenter d'éclairer l'avenir, à l'horizon de plusieurs décennies, des systèmes de retraites en France (rapport Briey, rapport Charpin, rapport Teulade), comme les derniers rapports de l'OCDE, proposant les recommandations de l'Organisation aux gouvernements des états membres, qui visent à définir les principes politiques, qui permettraient de faire face au vieillissement démographique, **se focalisent, exclusivement, sur l'évolution des seuls rapports entre actifs et retraités,** et s'obstinent toujours à refuser de prendre en compte les pressions induites sur la fécondité, qui pourraient résulter des **évolutions négatives des niveaux de vie relatifs** des jeunes adultes, **implicites aux mesures préconisées,** pressions induites qui seraient, en réalité, susceptibles d'accélérer encore le vieillissement démographique et l'inversion des pyramides des âges des populations, et donc d'aggraver encore, à terme, le problème que l'on prétend vouloir résoudre pour l'immédiat ou le proche avenir.

Bien au contraire, tous ces rapports et tous ces modèles demeurent basés sur des hypothèses exogènes d'évolution de la fécondité, hypothèses totalement indépendantes, tout au long de l'exercice, des conséquences, pour les jeunes adultes, des mesures préconisées²⁹.

²⁸ Le niveau de vie individuel se déduit du revenu individuel en défalquant les charges fixes qui grèvent ce revenu en raison des charges familiales de ce dernier. Pour l'évaluer, on utilise couramment des échelles d'équivalents de consommation comme celle dite d'"Oxford", établies à partir des analyses des enquêtes budget-consommation des ménages. Pour l'évaluer correctement, **il conviendrait de défalquer des revenus les charges de remboursement des emprunts (ce qui est trop souvent omis dans les études publiées), de même qu'il convient d'allouer un revenu fictif aux propriétaires de leur logement.**

²⁹ Ajoutons en outre que les perspectives économiques sur lesquelles se fondent ces divers rapports sur l'avenir économique de nos sociétés et de leurs systèmes de retraite, **éludent aussi le phénomène de la décapitalisation immobilière et foncière engendrée par le processus d'implosion démographique.** En effet, **le fonctionnement des marchés économiques présuppose l'existence de populations d'offreurs et de demandeurs, dont les structures, comme les évolutions démographiques peuvent**

Le retournement des pyramides des âges et le vieillissement de la démocratie désormais dominée par les seniors.

Le vieillissement des populations, et l'inversion des pyramides des âges, se traduisent en France comme en Europe, par la croissance progressive et accélérée du poids des seniors dans tous les aspects de la vie sociale au détriment du poids des jeunes adultes, entraînant peu à peu pour eux une **triple éviction progressive : une éviction politique, une éviction sociale, une éviction économique, en termes de patrimoines, en termes de revenus comme de pouvoir d'achat.**

La marginalisation politique des jeunes adultes qui sont en âge de fécondité, (d'où découle leur marginalisation sociale), traduit en réalité la chute de leur poids dans les décisions collectives, lesquelles sont déterminées par les scrutins dans les démocraties. Mais les démocraties **sont désormais affectées par le vieillissement progressif des corps électoraux où les seniors, qui ont dépassé les âges de fécondité, deviennent maintenant majoritaires au fond des urnes.** Or ce sont ces processus démocratiques qui définissent bien sûr les priorités sur lesquelles la collectivité acceptera de concentrer ses efforts.

C'est pourquoi l'évolution du rapport de séniorité, ou rapport des effectifs des personnes âgées de 50 ans et plus parmi les adultes âgés de 20 ans et plus, est particulièrement significative de la croissance du poids des seniors dans les corps électoraux.

Ces rapports de séniorité se situent aujourd'hui entre près de 49% au Japon à moins de 16% en Ouganda : **48,0% en Suède, 45,8% en Italie, 45% en Allemagne et au Royaume-Uni, 44% dans l'Union à 15, 43% en France, 42% en Espagne et pour l'ensemble des pays développés, à peine 39% aux Etats-Unis** (situation voisine de celle de la France à la fin des années 60), **38% en Russie, 28% en Chine, 26% en Inde, 24% en Indonésie, 23% au Mexique, 20,5% en Algérie.**

Il faut souligner que, en raison des pratiques d'inscription électorale et d'assiduité aux votes, beaucoup plus suivies chez les seniors que chez les jeunes adultes, **les seniors commencent à représenter ordinairement la majorité des bulletins au fond des urnes, dès que ce rapport de séniorité surpasse les 43-44%.**

diverger totalement l'une de l'autre. C'est le cas aujourd'hui en particulier des marchés des capitaux immobiliers et fonciers.

Dans ces domaines, comme l'écrit pertinemment le démographe Jean-Claude Chesnais : *L'offre est largement la résultante de l'héritage démographique et économique cumulé au fil des siècles, quand la demande dépend de l'histoire en cours, en particulier de la fécondité actuelle ou récente.* Sous l'effet de l'implosion de la fécondité, les effectifs des ménages des jeunes adultes ne cessent de diminuer en Europe. Au Japon, ils ont ainsi baissé de plus de 20% depuis 1985. Et, *du fait de l'inversion des pyramides âges, le nombre des ménages ne croîtra plus guère désormais que pour les retraités et les personnes âgées, dont la solvabilité dépendra de la solvabilité de la population active pourvue d'emplois.*

Or ce sont les jeunes ménages qui forment le moteur naturel de la demande soutenue de logement et d'équipements, dont l'effet multiplicateur d'emplois est bien connu. Ainsi souligne l'auteur : *Dans une ville comme Bologne, d'ici à une trentaine d'années, le nombre des décès pourrait être sept fois supérieur à celui des naissances chaque année. Dès lors pourquoi construire, alors que tant de places sont libérées par la mort, quand le nombre des candidats à l'installation s'écroule ?*

Par ailleurs, il faut observer que le remplacement local d'une population solvable par une autre moins solvable (comme c'est le cas par exemple aujourd'hui en France dans plusieurs cantons ou arrondissements urbains, sous l'effet croisé du retournement de la pyramide des âges des autochtones et de la concentration des populations immigrées plus jeunes venues du Tiers-monde), **en transformant leur environnement humain, bouleverse le fonctionnement des marchés fonciers et immobiliers locaux, et déprécie parfois très profondément les actifs fonciers et immobiliers des entreprises et des particuliers établis sur ces zones territoriales.**

En France, comme chez plusieurs de nos partenaires de l'Union, les établissements financiers commencent seulement à se préoccuper de ce phénomène dans l'appréciation des bilans des entreprises, comme dans la mesure des risques de leurs engagements financiers.

Appelé mécaniquement à s'étendre avec le renversement des pyramides des âges, ce phénomène pourrait bien bouleverser les perspectives de croissance de l'économie française et européenne au cours des prochaines décennies, et démentir cruellement les hypothèses de croissance sur lesquelles reposent les rapports officiels actuels qui traitent de l'avenir de nos systèmes de retraite.

A long terme, l'implosion démographique ne peut qu'entraîner le recul de l'économie, **en provoquant rapidement désertification des zones rurales et décapitalisation,** pour déboucher sur le risque de rupture économique et de déchirure du tissu social.

C'est ainsi que d'ores et déjà, il apparaît que l'âge médian des votants³⁰ a dépassé 50 ans dans les consultations électorales nationales de plusieurs pays de l'Union, et que cet âge s'accroît d'un an tous les trois ou quatre ans, comme c'est, par exemple, le cas en Allemagne (plus de 52 ans) et en France (plus de 50 ans), ainsi que dans l'ensemble de l'Union, et que, mécaniquement, cette croissance va perdurer au moins pour les deux décennies à venir, car ce rapport ne concerne que les populations majeures, c'est à dire nées depuis deux décennies.

Corrélativement le poids dans la population métropolitaine majeure, des **jeunes femmes âgées de 25 à 39 ans, d'où proviennent aujourd'hui près de 82% des naissances de l'année** en métropole, ne cesse de diminuer depuis 1986. Ces jeunes femmes en représentaient alors **15,6%** : elles ne pèsent plus à présent qu'à peine **14%**, et leur poids devrait continuer à chuter rapidement pour ne même plus représenter **10%** des majeures de métropole en 2050 selon la projection centrale de l'INSEE.

Ainsi le poids, en diminution, de ces jeunes femmes en âge de maternité effective, devrait rejoindre celui, en très vive croissance, des personnes âgées de 75 ans et plus d'ici 12 années, **dès 2014**, pour lui devenir de plus en plus inférieur. Ces dernières devraient même peser plus du double de celui de ces jeunes femmes après **2042**, 20% contre 10% des majeurs.

C'est pourquoi ces jeunes femmes qui représentaient encore **plus de 13%** des votes en France avant 1990, n'en représenteraient **même plus que 8%** après 2035. C'est un bon indicateur de l'effort potentiel que la collectivité est encore, et sera à l'avenir de moins en moins, disposée à fournir en faveur de ces femmes dans la constitution de leurs familles. Ces chiffres annoncent **un avenir difficile pour toute perspective de restauration d'une politique familiale en leur faveur pour enrayer la dénatalité en France**.

Or, par ailleurs, en France comme dans les autres pays de l'Union, les budgets sociaux (retraite, santé), consacrés déjà pour bien plus de la moitié, voire plus des deux tiers, aux besoins des seniors, accroissent de manière irrépressible les charges rejetées sur les jeunes adultes âgés de moins de 40 ans, contribuant eux aussi à déprimer leur niveau de vie par rapport à celui de leurs aînés.

Bien sûr, **le rapport, plus classique, entre le nombre des personnes âgées de 60 ans et plus et celui des personnes âgées de 20 à 59 ans révolus, ou rapport de dépendance des personnes âgées, caractérise plus directement la dimension démographique du poids des retraites dans les économies développées, ainsi que son évolution.**

Les études, qui, maintenant, se multiplient sur ce sujet, publient régulièrement l'évolution du rapport du nombre des retraités par actif, lequel est sous-tendu par ce *rapport de dépendance des personnes âgées*, purement démographique.

En l'an 2000, ce rapport s'échelonne dans le monde entre 43,9% en Grèce, à moins de 10% dans les pays d'Afrique Orientale : **43,8%** en Grèce, **43,0%** en Italie, **41,6%** en Allemagne, **41,1%** au Japon, **39,4%** dans l'Union à 15, **38,3% en France**, **33,5%** en Russie, **29,8%** aux Etats-Unis, 26,2% dans l'ALENA, 17,7% en Chine, 16,1% en Turquie, 15,6% en Inde, 14,4% en Indonésie, 13,0% en Afrique du Nord, 11,9% en Afrique.

En France, le nombre des adultes âgés de 20 à 59 ans, aujourd'hui de 31,5 millions, devrait commencer à se réduire dès 2007, avec la sortie définitive des classes nombreuses d'après guerre de ces tranches d'âge, et se réduire de 10 à 12% d'ici à 2050 selon l'INSEE, **alors que le nombre des personnes âgées d'au moins 60 ans, aujourd'hui de plus de 12 millions, doublera, et celle âgées d'au moins 75 ans, aujourd'hui de plus de 4 millions, triplera.** En conséquence ce *rapport de dépendance des personnes âgées* devrait plus que doubler d'ici à 2050 en France.

A cette date, **quand moins d'un métropolitain sur cinq aura moins de 20 ans, un métropolitain sur deux aura au moins 50 ans, près d'un sur trois aura au moins 60 ans et près d'un sur cinq au moins 75 ans.**

Avant cinquante ans, selon les projections de Nations Unies, comme de l'INSEE en France, ce rapport atteindrait : **114,5%** en Espagne, **109,6%** en Italie, **100%** au Japon, **88,4%** dans l'Union à 15, **86,2%** en Allemagne, **84,1%** en Russie, **78,7% en France**, **72,4%** en Chine, **64,9%** aux Etats-Unis, **64,3%** dans l'ALENA, **60,8%** en Turquie, **48,5%** en Egypte, **44,9%** en Afrique du Nord, et **24,4%** dans l'ensemble de l'Afrique.

³⁰ Age qui sépare l'ensemble des votes en deux parties égales en nombre.

La marginalisation économique croissante des jeunes adultes, aggrave la dénatalité, moteur de l'inversion de la pyramide des âges.

Les rapports officiels récents traduisent partout la concentration du patrimoine, et progressivement des revenus, au profit des seniors **les revenus des capitaux confisquant désormais de plus en plus les progrès de productivité dans le partage des plus-values des comptabilités nationales au détriment des salaires**, ce qui se traduit depuis une vingtaine d'années par l'explosion de la capitalisation boursière sur les places financières internationales des grandes démocraties vieillissantes.

C'est ce que montrent en France les rapports publiés récemment par l'INSEE et le CREDOC en France, qui établissent que **les écarts sont désormais de l'ordre de 30% entre les niveaux de vie moyens des jeunes adultes et ceux des seniors, au détriment des premiers**. Mais ce phénomène concerne aujourd'hui la plupart des grands pays développés.

Or, on peut vérifier statistiquement que, conformément à l'explication de *l'Utilité relative*, la baisse du revenu relatif des jeunes adultes pèse sur leur fécondité

Mais peut en outre démontrer rigoureusement que, dans toute population fermée et à niveau d'épargne donné, la force de la pression (*l'élasticité négative*) exercée sur la fécondité des jeunes adultes par la baisse de leurs revenus relatifs (par comparaison avec les revenus de leurs aînés qui ont dépassé les âges de reproduction), est proportionnelle au rapport du volume des consommations des seniors, qui ont dépassé les âges de reproduction, à celui des enfants, adolescents et jeunes gens qui n'ont pas encore atteint ces âges de reproduction.

Cette élasticité - ce « *bras de levier* » - est ainsi sous-tendue par le rapport, purement démographique, des effectifs des seniors, âgés de 50 ans et plus, à ceux des enfants et des adolescents, âgés de moins de 20 ans.

Par conséquent, le rapport de vieillissement démographique, ou rapport des effectifs des seniors, qui ont dépassé les âges de reproduction (50 ans et plus), aux effectifs des enfants et des jeunes, qui n'ont pas encore atteint ces âges (moins de 20 ans), c'est à dire le rapport entre les effectifs du haut (*post-reproduction*) et ceux du bas de la pyramide (*pré-reproduction*), est déterminant, tant pour caractériser l'avancement du processus d'inversion des pyramides démographiques, que pour éclairer l'avenir de la dynamique de ces populations et la pression exercée par le vieillissement démographique sur la fécondité des jeunes adultes.

L'inversion de la pyramide démographique aura été réalisée dès que les effectifs des seniors y aura surpassé celui des jeunes âgés de moins de 20 ans. Dans une telle population qui n'aurait pas d'échanges extérieurs, un accroissement du niveau de vie *RELATIF* des seniors de 10% tend, à niveau d'épargne inchangé, à exercer une pression à la baisse de bien plus de 10% sur la fécondité de la population.

Ce rapport de vieillissement constitue également un bon indicateur des décalages temporel de l'entrée des populations dans le processus moderne de vieillissement démographique et d'inversion des pyramides des âges qui conduit à l'implosion démographique.

Pour 100 jeunes âgés de moins de 20 ans, ce rapport de vieillissement, c'est-à-dire le nombre des seniors, s'échelonne aujourd'hui dans le monde entre les valeurs de 185 pour l'Italie à 19 pour le continent africain. D'ores et déjà en effet ce rapport atteint 185 pour l'Italie, 183 pour le Japon, 170 pour l'Allemagne, 155 pour l'Espagne, 150 pour l'Union à 15, 144 pour l'Europe, 130 pour le Royaume-Uni, 128 pour la France, 110 pour la Russie, 100 pour les Etats-Unis, 85 pour l'Irlande, 74 pour l'ALENA, 58 pour la Chine, quand il n'est que de 36 pour l'Indonésie, 34 pour l'Inde, 26 pour l'Afrique du Nord, 22 pour l'ensemble des pays musulmans, et 19 pour le continent africain.

Ainsi comprise en effet, **l'inversion des pyramides aura donc été réalisée dès 1965 en Suède, et dès 1970 en Allemagne, dès 1980, il y a déjà 20 ans, au Royaume-Uni, en Italie et dans l'ensemble de l'Union à 15, dès 1985, en Espagne, en France et dans l'ensemble de l'Europe ainsi qu'au Japon, en 1995 en Russie, en 2000 aux Etats-Unis.** Elle sera réalisée, en Irlande en 2005, au cours de la décennie 2010 dans la zone ALENA ainsi qu'en Chine, en Indonésie vers 2020-2025, cinq ans plus tard en Inde, au cours de la décennie 2030 en Afrique du Nord et au cours de la décennie suivante dans l'ensemble des pays musulmans. Le continent africain n'atteindrait pas ce seuil avant la seconde moitié du siècle qui s'ouvre.

Selon ce critère, l'Allemagne présente ainsi une avance d'une quinzaine d'années sur la France, et cette dernière présente elle-même une avance d'une quinzaine d'années sur les Etats-Unis, dans l'entrée du processus d'inversion des pyramides.

Conclusion

Depuis plus de trente ans la France a vécu des fruits du « *printemps démographique* » de la politique familiale des années 45 à 70. Ses bienfaits, maintenant épuisés, vont désormais cesser rapidement de masquer les effets de l'effondrement de la fécondité depuis 1974 sur le nombre des naissances annuelles, en révélant bientôt la réalité du processus d'implosion démographique dans laquelle s'est engagée la France depuis près de trente ans :

dès maintenant en effet, les femmes des dernières générations nombreuses des années 1946 à 1972 – elles étaient alors plus de 400.000 à naître tous les ans, grâce à l'effort de la nation en leur faveur – achèvent leur sortie des âges de pleine fécondité, où elles commencent à être remplacées par les classes creuses qui les suivent, **ce qui, mécaniquement, va réduire le nombre des naissances à moins de 700.000 par an dès 2006-2007 en France.**

En outre, en quinze ans, **de 2025 à 2040**, le nombre annuel des décès devrait passer de **600.000 à 700.000 par an** du fait de l'entrée dans les âges de forte mortalité des générations nombreuses des années d'après guerre. **Dès 2036**, le niveau actuel de fécondité, maintenu par l'INSEE jusqu'alors à 1,8 enfant par femme, ne suffira plus pour que les naissances continuent à compenser les décès, dont le nombre sera alors en forte croissance.

Aussi l'INSEE annonce-t-il alors le déclin de la population dans ses nouvelles projections, **en supposant pourtant implicitement que la fécondité des jeunes adultes ne se sera pas encore dégradée entre temps, et qu'elle n'aura pas rejoint le niveau calamiteux de nos partenaires de l'Union sous l'effet des pressions nouvelles sur la fécondité exercées par la vive accélération du vieillissement démographique que cet institut prévoit pour la fin de la décennie.**

La population de la France à déjà beaucoup vieilli depuis 30 ans

Or le vieillissement démographique engendre l'aveuglement collectif volontaire, qui se traduit par le spectacle que la société se donne à elle-même : c'est la menace médiatique.

Voici 23 ans, en 1981, Alfred Sauvy³¹ dénonçait déjà « **le refus de voir** » à propos du vieillissement démographique européen : « *Nous sommes tous plus ou moins enclins à ne pas voir ce qui nous déplaît. Il est néanmoins permis de dire que le refus de voir est un sentiment relativement nouveau, ou en tout cas qui a été très renouvelé..(..)...Dès qu'il y a des intérêts en jeu, des intérêts matériels notamment, les déviations se font toujours dans le sens de ces intérêts..(..)...Pourquoi le refus de voir ? Parce que le diagnostic que l'on émet conduit au pronostic. Et avant même que le pronostic ne soit établi, déjà le diagnostic semble conseiller l'ordonnance, une ordonnance désagréable. Comme si le malade refusait le diagnostic par peur du remède...(..)... **Ainsi le refus de voir le lien entre le vieillissement et la crise occidentale actuelle est-il particulièrement dangereux.** ».*

Comme Sauvy l'avait si souvent dénoncé, le vieillissement de la population - et c'est là peut-être le plus surnois de ses dangers - secrète une sorte de pouvoir universel d'hypnose, d'analgésie, qui se renforce précisément à mesure que celui-ci s'empare du corps social et politique, **jusqu'à susciter un intolérant « refus de voir » ou de débattre, et à imposer une irritable pensée unique et consensuelle, d'autant plus irritable que le vieillissement du pays est plus avancé.**

Si nous ne savons pas d'abord, nous Français, refuser et dissiper **dès maintenant** cette hypnose collective létale, alors s'accomplira ce que redoutait tant le Général De Gaulle dans son célèbre discours de 1945 : **la France ne sera plus qu'une grande lumière qui s'éteint dans le monde**, bientôt noyée dans une *Union Européenne* malthusienne et soumise, dont la population en implosion

³¹ Alfred Sauvy : "Démographie et refus de voir", in "L'enjeu démographique", colloque de l'APRD, Meudon, 1981, éditions de l'APRD, Paris, 1981, reprint in *Population et Avenir : "La désinformation"*, n° 623, *Alliance Nationale*, Paris, Mai-Juin 1995, pp. 3-4. Adolphe Landry fut élu Vice-Président de l'*Alliance Nationale* dès 1912, un an avant qu'elle ne soit déclarée d'« *utilité publique* », et le restera jusqu'à sa mort en 1956.

aura changé d'identité, et toutes les autres menaces nous seront fatales, et seront même devenues superflues.

Les mesures seules susceptibles d'écartier pacifiquement et démocratiquement ces sombres perspectives seraient :

1°) de faire accepter le principe constitutionnel de la ***Démocratie complétée***, seul principe démocratique réellement conforme à la République selon lequel « ***Tout citoyen français mineur se voit reconnu le droit inamissible à être représenté par son tuteur³² légal lors de tout scrutin démocratique officiel*** »,

2°) d'imposer à l'Institut National de la statistique et des Etudes Economiques, Direction du Ministère des Finances et de l'Economie, le ***devoir de publier annuellement des estimations officielles des revenus et niveaux de vie moyens des jeunes adultes*** (âgés de 20 à 40 ans), ainsi que de ceux des personnes plus âgées, ***ceux des seniors, en particulier, dégagés des charges familiales, un relèvement des allocations familiales devant suivre toute dégradation dûment constatée des revenus et niveaux de vie relatifs des premiers par rapport aux seconds.***

Mais, compte tenu du vieillissement déjà très avancé de notre démocratie, dont les électorats sont chaque année un peu plus dominés par les seniors (personnes de plus de 50 ans, ayant dépassé –en particulier pour les femmes – les âges de la procréation), ***qui pourrait à présent faire accepter ces mesures pourtant élémentaires et indispensables pour préserver un futur à notre pays, comme à nos partenaires de l'Union ?***

10/ L'immigration et les problèmes sociétaux liés (religion, culture) vont constituer l'enjeu du XXIème siècle. Croyez vous, en tant que démographe et chercheur, au « *Choc des Civilisations* » ?

Tout se passe comme si les conditions d'un tel « *choc des civilisations* » ***avaient été réunies avec patience et une extrême ténacité en France et en Europe.*** Ne serait-ce pas en effet ce « *choc des civilisations* », ***entre les populations d'héritage chrétien et des populations musulmanes implantées en masse, fruit inévitable - parfaitement prévisible et d'ailleurs prévu depuis longtemps déjà - des politiques poursuivies avec obstination depuis trente ans en France et en Europe,*** qui constitue en réalité ***LA NOUVELLE DONNE GEO-POLITIQUE du début du XXIème siècle, constituant l'Europe « Homme malade du monde » pour les décennies actuelles. L'Europe DE CE FAIT CESSE D'ETRE UN ACTEUR DANS LE MONDE POUR DEVENIR DESORMAIS UN ENJEU.***

Pensez-vous qu'une telle perspective fasse réellement sangloter dans toutes les grandes capitales du monde ?

OU SE TROUVE, A VOTRE AVIS, LE CENTRE GEOGRAPHIQUE OU SE PRENNENT LES GRANDES DECISIONS MONDIALES EN CE DEBUT DE CE XXIème SIECLE ?

³² Lequel est pourtant ***tenu par la Loi*** - ce qui est toujours apparu très naturel à tous et n'a jamais présenté de difficultés insurmontables - ***de représenter devant les tribunaux le mineur dont il est tenu pour responsable.***